NATO OTAN
Revue de l'OTAN

Interpréter le Sommet de Prague

Sommaire

2 La transformation de l'OTAN
Lord Robertson souligne l'importance du Sommet de Prague et examine les défis qui attendent l'Alliance.

5 Le combat contre le terrorisme
Christopher Bennett analyse la manière dont l'Alliance a affiné sa contribution à la lutte contre le terrorisme et compare le débat actuel sur la réforme de l'OTAN à celui qui a eu lieu voici une décennie.

9 La collaboration avec les pays partenaires dans le combat contre le terrorisme
Osman Yavuzalp décrit comment les membres de l'OTAN et les pays partenaires s'apprêtent à collaborer pour combattre le terrorisme.

12 Le renforcement du Dialogue méditerranéen de l'OTAN
Alberto Bin analyse le renforcement du Dialogue méditerranéen décidé au Sommet de Prague et envisage sa future évolution.

16 Débat
Quel rôle mondial l'OTAN peut-elle et doit-elle jouer ?
Steve Larrabee VERSUS François Heisbourg

22 Chronique littéraire
Une tâche encore inachevée
Christopher Bennett passe en revue des publications sur les réformes militaires dans les sept pays invités, lors du Sommet de Prague, à adhérer à l'OTAN.

26 Interview
Général James L. Jones: SACEUR

30 Spécial
La préparation à l'adhésion
S'appuyant sur l'expérience tchèque, Karel Kovanda donne quelques conseils aux sept pays invités, lors du Sommet de Prague, à se joindre à l'OTAN.

34 Analyse
Le défi pour la Roumanie
Adrian Pop analyse le défi auquel la Roumanie est confrontée si elle veut contribuer utilement à l'Alliance.

38 Questions militaires
L'amélioration des capacités européennes de ravitaillement en vol
Federico Trillo-Figueroa Martínez-Conde décrit comment l'Espagne a pris la tête d'une initiative visant à créer une flotte d'avions-citernes européens.

La *Revue de l'OTAN* est une publication électronique, publiée sous l'autorité du Secrétaire général. Elle a pour objectif de contribuer à une discussion constructive des thèmes atlantiques. Les articles qui y figurent ne représentent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernments des pays membres ou de l'OTAN. La version PDF de la *Revue de l'OTAN* ne contient pas forcément tous les articles et les sujets traités dans la version internet. Les articles peuvent être reproduits sous réserve de l'autorisation du rédacteur et de la mention de leur origine. Les articles signés doivent indiquer le nom de l'auteur.

Equipe éditoriale
Rédacteur en chef: Christopher Bennett
Assistante de production: Felicity Breeze

Editeur: Secrétaire général adjoint pour la Diplomatie publique
OTAN, 1110 Bruxelles, Belgique
E-mail: revieweditor@hq.nato.int

Dans la présente publication, les références à l'ex-République yougoslave de Macédoine sont accompagnées d'un astérisque(*) qui renvoie à la note suivante : "La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel".

La transformation de l'OTAN

Lord Robertson souligne l'importance du Sommet de Prague et examine les défis qui attendent l'Alliance.

Il est beaucoup plus équitable d'évaluer les performances d'une organisation, quelle qu'elle soit, lorsque celle-ci est confrontée à certaines turbulences que lorsque tout va pour le mieux en son sein. A cet égard, depuis le Sommet de Prague de novembre dernier, l'Alliance est confrontée à des questions qui divisent ses Etats membres et qui impliquent de difficiles négociations en vue de réconcilier les différentes positions nationales.

La salle à l'étoile : l'adhésion de sept nouveaux pays à l'OTAN entraînera l'expression d'un plus grand nombre d'opinions au sein d'un Conseil de l'Atlantique Nord élargi. (© NATO)

Le commencement de l'année 2003 aura été marqué par un intense débat entre les Alliés quant au timing du soutien défensif à apporter à la Turquie, afin de dissuader une éventuelle attaque contre l'Irak. N'oublions cependant pas que de difficiles négociations en vue de parvenir à un consensus constituent l'essence même de l'OTAN. Qui plus est, en dépit des différends - au sein de l'Europe et de part et d'autre de l'Atlantique - portant sur la politique envers l'Irak, en dépit des protestations massives et de la proximité d'élections dans plusieurs pays de l'OTAN, l'Alliance est parvenue à un consensus suffisant pour fournir à la Turquie une aide défensive lui permettant de faire face à la menace représentée par l'Irak.

Une fois encore, le problème a porté sur le timing, pas sur le principe. En dépit de leurs différences d'appréciation, les Alliés ont fait la démonstration qu'ils prennent au sérieux leurs obligations liées au Traité et qu'ils sont prêts à les remplir. Une résolution plus rapide et plus sereine aurait été préférable, mais c'est le résultat final qui compte. D'autant que la planification a été suivie d'une décision rapide de déployer des ressources en Turquie.

Dans les mois et les années à venir, les membres de l'Alliance auront sans aucun doute encore à consentir de durs efforts pour parvenir à un consensus lorsqu'ils seront confrontés à des questions difficiles. Même pendant la Guerre froide d'ailleurs, les pays de l'OTAN étaient souvent en désaccord. Comme aimait à le répéter l'ancien Secrétaire général Lord Carrington, à la différence du bloc soviétique, l'OTAN chante en harmonie, pas à l'unisson. C'est en raison de la diversité démocratique de l'Alliance que l'OTAN fonctionne dans les circonstances favorables comme défavorables et que, depuis le 11 septembre, elle est déjà parvenue à un large consensus dans un certain nombre de domaines cruciaux.

Un large consensus

En tout premier lieu, nous sommes parvenus à un accord sur le caractère des nouvelles menaces et sur le meilleur moyen pour l'OTAN et pour ses membres d'y faire face. Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive constituent deux des défis majeurs du XXIe siècle. Les Alliés de l'OTAN ont reconnu cette réalité en invoquant l'Article 5 en réponse aux attaques du 11 septembre. Et ils l'ont à nouveau reconnue en envoyant des forces en Afghanistan pour combattre al Qaida et les talibans. C'est ainsi qu'en 2002, nous avons effectivement enterré le sempiternel débat quant à savoir si l'OTAN peut et doit agir "hors zone".

Lors du Sommet de Prague, nous avons fait franchir à ce consensus une nouvelle étape décisive. Nous nous sommes mis d'accord sur un nouveau concept militaire de défense contre le terrorisme, qui stipule que nos forces doivent être en mesure de réprimer et vaincre le terrorisme ainsi que de nous en défendre et qu'elles doivent pouvoir le faire partout où nos intérêts l'exigent. Qui plus est, l'Alliance concrétise d'ores et déjà cet engagement en fournissant un appui au commandement néerlandais et allemand de la Force internationale d'assistance à la sécurité actuellement déployée à Kaboul. Nous avons également réalisé d'importants progrès

Lord Robertson est le Secrétaire général de l'OTAN.

sur la voie d'un nouveau consensus quant à la manière de faire face à la menace représentée par les armes de destruction massive. A Prague, les dirigeants de l'OTAN sont convenus d'améliorer les capacités de détection, d'équiper les forces de l'OTAN de meilleurs systèmes de protection et de soutenir les autorités civiles en cas d'urgence. Ils ont en outre lancé une nouvelle étude de faisabilité sur la défense antimissile de l'OTAN, afin d'examiner les options pour la protection du territoire, des forces et de la population de l'Alliance contre l'éventail complet des menaces associées aux missiles.

Un nouveau consensus est également apparu quant aux capacités militaires dont nous avons besoin pour faire face aux nouvelles menaces. A Prague, un accord a été trouvé pour la réforme de la structure de commandement de l'OTAN, afin d'améliorer sa rapidité de réaction et de déploiement. Les Alliés se sont également engagés à apporter des améliorations majeures dans des domaines essentiels pour les opérations modernes que sont, notamment, le transport stratégique, l'interopérabilité et les munitions guidées avec précision. De nombreux Alliés se sont engagés à procéder individuellement à ces améliorations, d'autres à travailler en équipes pour remédier plus efficacement à leurs insuffisances. Il est important de constater que tous ces engagements sont clairs et spécifiques, ce qui facilitera le suivi des progrès réalisés. De la sorte, l'Engagement sur les capacités souscrit à Prague marque un véritable tournant dans l'adaptation des capacités européennes aux exigences du XXIe siècle.

Une autre percée majeure dans le domaine des capacités réside dans l'accord conclu à Prague sur la création d'une Force de réaction de l'OTAN (NRF). Cette force répondant aux exigences modernes conférera à l'Alliance la capacité de répondre rapidement et efficacement aux nouvelles menaces. La NRF équilibrera les risques plus équitablement, en impliquant davantage d'Alliés dans les opérations proprement dites, plutôt que, par défaut, dans les seules responsabilités faisant suite aux conflits. En rassemblant les meilleures forces provenant des deux côtés de l'Atlantique, la NRF servira de surcroît de catalyseur à la nécessaire transformation de toutes les forces alliées. Une fois encore, un remarquable consensus a été atteint en un délai extrêmement bref.

L'OTAN demeurera une organisation dynamique, quel que soit le nombre de membres qui la compose

La transformation de l'Alliance

Avant le 11 septembre, on pensait généralement que le Sommet de Prague porterait surtout sur l'élargissement de l'OTAN. Les invitations adressées à sept nouveaux pays n'ont cependant fait partie que d'un ordre du jour beaucoup plus large et axé sur la transformation de l'Alliance. Le fait que l'élargissement demeure un impératif stratégique, même après l'adhésion officielle des sept pays invités, fait néanmoins l'objet d'un consensus marqué. Parallèlement à l'expansion de l'Union européenne, l'élargissement de l'OTAN contribuera en effet à consolider l'Europe en tant qu'espace commun de sécurité. Ce qui constituera un considérable pas en avant pour faire de l'Europe un continent qui n'est plus à la source de conflits.

Certains analystes de la sécurité se demandent si l'OTAN sera en mesure de fonctionner avec un nombre de membres beaucoup plus élevé. Il est un fait que davantage de points de vue s'exprimeront dans le cadre d'un Conseil de l'Atlantique Nord élargi. Mais, comme on a pu le constater lors des précédents rounds d'élargissement de l'Alliance, des points de vue plus nombreux ne signifient pas nécessairement des points de vue plus divergents. Si aucun des sept nouveaux pays invités ne possède des capacités militaires spectaculaires, ils ont tous des capacités spécialisées qui s'avèreront précieuses pour l'OTAN. Qui plus est, ils apporteront leur enthousiasme, la volonté, si nécessaire, de prendre des risques et l'appréciation de la valeur d'une Alliance transatlantique permanente. Grâce à un tel engagement politique, l'OTAN demeurera une organisation dynamique, quel que soit le nombre de membres qui la compose.

Depuis le 11 septembre, le terrorisme ne constitue plus uniquement un problème de sécurité intérieure, mais un véritable défi pour la sécurité internationale. C'est pour cette raison que les Alliés aspirent à impliquer leurs vingt-sept pays partenaires dans la lutte contre cette menace. Le Plan d'action du partenariat contre le terrorisme agréé à Prague identifie des opportunités de coopération concrète dans ce domaine. Des efforts plus larges pour aider les Partenaires dans leurs réformes intérieures et les questions de sécurité devraient avoir un effet positif sur l'éradication des causes premières du terrorisme et sa propagation à d'autres pays.

La coopération avec un Partenaire en particulier - la Russie - enregistre déjà un renforcement majeur

depuis un an. Au lendemain du 11 septembre, les Alliés de l'OTAN et la Russie ont rapidement constaté qu'ils étaient confrontés à des dangers communs et qu'ils ne pouvaient plus se permettre de se chamailler sur des questions telles que l'élargissement de l'Alliance. Cette prise de conscience a conduit à la création, en mai de l'année dernière, du Conseil OTAN-Russie. Qui plus est, elle continue à encourager une coopération constructive dans le cadre de cette enceinte sur un large éventail de questions de sécurité, dont la lutte contre le terrorisme et la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Au lendemain du Sommet de Prague, en décembre de l'année dernière, nous sommes parvenus à une nouvelle avancée capitale, en nous mettant d'accord sur une base officielle de coopération entre l'Alliance et l'Union Européenne pour la gestion des crises et la prévention des conflits. Avant cela, les deux organisations étaient certes parvenues à coopérer de manière fructueuse dans ces domaines, notamment en évitant une guerre civile dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* en 2001, mais pas à institutionnaliser leurs relations. C'est désormais chose faite.

Le nouvel accord entre l'Union européenne et l'OTAN est potentiellement en mesure de transformer non seulement la sécurité européenne, mais également les relations transatlantiques. En permettant des opérations dirigées par l'Union européenne et en s'appuyant sur les ressources et les capacités de l'OTAN, il ne peut que s'avérer profitable des deux côtés de l'Atlantique. L'Union européenne aura la possibilité de démontrer son potentiel d'actrice sérieuse pour la sécurité. De plus, si elle est graduellement capable d'assumer de plus grandes responsabilités dans les Balkans et de prendre, ce faisant, la relève de l'OTAN, les forces américaines en particulier seront disponibles pour accomplir d'autres tâches pressantes. Cela contribuera à faciliter un partage nouveau et plus équitable des tâches entre les Etats-Unis et une Europe plus mature.

Tout bien considéré, nous avons parcouru un chemin remarquable depuis le 11 septembre. On constate une large convergence de vues aussi bien sur les nouvelles menaces auxquelles nous sommes confrontés que sur la meilleure manière de les affronter, sur les capacités nécessaires pour y faire face, sur la manière dont les nouveaux membres seront en mesure de contribuer à notre cause et sur le besoin de collaborer avec les pays partenaires et notre partenaire stratégique essentiel, l'Union européenne. Il est toutefois évident que nous ne pouvons faire preuve d'un optimisme béat.

Les futurs défis

En premier lieu, l'OTAN et ses membres sont confrontés à un ordre du jour très chargé s'ils veulent tenir les différents engagements souscrits lors du Sommet de Prague. Il porte notamment sur le renforcement des efforts pour faire face à la menace terroriste, qui inclut le renforcement de la coopération avec nos Partenaires. Et il s'applique, en particulier, aux engagements sur les capacités souscrits par chacun des dix-neuf membres de l'OTAN à Prague, qui sont - tous - fondamentaux pour l'efficacité et la crédibilité à long terme de l'Alliance.

Deuxièmement, nous devons compléter nos liens avec l'Union européenne. Le travail sur la mise en œuvre de l'accord de décembre a débuté immédiatement, l'accent étant mis en particulier sur la possibilité pour l'Union européenne de prendre le relais de la mission de l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*. Le potentiel à plus long terme de notre coopération dépasse toutefois largement la gestion des crises dans les Balkans. Et il devrait encore s'accroître lors de l'élargissement des deux organisations, qui compteront alors pas moins de dix-neuf membres en commun.

Troisièmement, il nous faut redoubler d'efforts pour rallier les opinions publiques à nos thèses. L'une des caractéristiques du nouvel environnement sécuritaire est que nos politiques de sécurité - et nos institutions - se modifient plus rapidement que la perception qu'en ont nos opinions publiques. La tâche qui consiste à expliquer ce qu'est l'OTAN et ce qu'elle fait devient ainsi plus impérative encore. Nous devons donc consentir des efforts supplémentaires pour veiller à ce que la compréhension de la nouvelle OTAN par le grand public demeure générale, forte et positive.

Le 11 septembre et l'Irak démontrent que nous sommes dans une période de transition fondamentale. L'environnement sécuritaire se modifie, comme notre manière de réagir à cette situation, mais aussi les uns envers les autres. Dans de telles circonstances, il est essentiel que nous préservions et renforcions ce qui nous a permis de parvenir à la situation enviable qui est la nôtre et a si considérablement contribué à notre sécurité, notre prospérité et notre bien-être. Il s'agit, comme vous l'avez compris, de notre culture transatlantique commune de confiance, de coopération et de soutien mutuel.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Le combat contre le terrorisme

Christopher Bennett analyse la manière dont l'Alliance a affiné sa contribution à la lutte contre le terrorisme et compare le débat actuel sur la réforme de l'OTAN à celui qui a eu lieu voici une décennie.

En juillet 1995, le massacre de Srebrenica a constitué une atrocité d'une telle ampleur et d'un tel niveau de barbarie que le monde entier a été plongé dans la consternation. Cette atrocité a conduit l'OTAN à revoir fondamentalement la manière dont l'Alliance fonctionne et le genre de tâches qu'elle doit affronter.

Journée fatale: les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont eu des répercussions considérables sur le mode de pensée stratégique de l'OTAN. (© Reuters)

Le fondement du rôle étendu de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine avait été préparé au cours des années précédentes par des documents internes de l'Alliance, ainsi que par des accords avec les Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Avant le massacre de Srebrenica toutefois, les Alliés éprouvaient des réticences à franchir l'étape logique suivante et à entreprendre le genre d'intervention susceptible de mettre un terme à la guerre.

Au lendemain des tragiques événements de Srebrenica, durant lesquels jusqu'à 8 000 musulmans bosniaques pourraient avoir été sommairement exécutés par les forces serbes bosniaques, l'attitude de la communauté internationale envers les Serbes de Bosnie s'est cependant durcie. Moins de deux mois après le massacre, l'OTAN a mené sa première campagne aérienne, qui a abouti à la signature d'un accord de paix mettant un terme à plus de trois ans et demi de combats. Dès le mois de décembre de la même année, l'OTAN dirigeait une mission de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine et assurait la sécurité nécessaire à l'enracinement d'un processus de paix.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont eu un impact plus grand encore sur la réflexion stratégique de l'Alliance que le massacre de Srebrenica. Dès le lendemain du détournement d'avions de ligne contre le World Trade Center de New York et le Pentagone à Washington, les Alliés ont répondu en invoquant - pour la première fois de l'histoire de l'Alliance - l'Article 5 du Traité de Washington. En estimant qu'une attaque terroriste entraînait l'obligation d'autodéfense collective de l'OTAN, l'Alliance décidait ainsi de fait de faire du combat contre le terrorisme une mission durable.

Une approche globale

Depuis lors, les autorités politiques et militaires de l'OTAN ont mis en place les éléments constitutifs d'une approche globale face au terrorisme, qui pourrait avoir des implications similaires à long terme sur la manière dont l'Alliance fonctionne. Du point de vue politique, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé que l'OTAN doit être prête à dissuader, se défendre, disloquer et se protéger contre les attaques terroristes dirigées de l'étranger, lorsque et quand cela s'avère nécessaire. L'Alliance doit être prête à aider les autorités nationales à faire face aux conséquences d'attaques. Et elle devrait envisager de fournir ses ressources et ses capacités pour supporter, au cas par cas, des opérations, dont celles contre le terrorisme, entreprises par ou en coopération avec l'Union européenne ou d'autres organisations ou coalitions internationales impliquant les Alliés. Du point de vue militaire, l'OTAN possède désormais un concept pour la défense contre le terrorisme, aux termes duquel les autorités militaires de l'Alliance développent actuellement un concept d'opérations pour sa mise en œuvre.

De telles mesures sont manifestement dans l'intérêt à long terme de l'Alliance, puisque sa pertinence est de plus en plus fonction de sa contribution à la guerre contre le terrorisme. Si l'Alliance s'était avérée incapable ou avait refusé de contribuer à relever les défis posés par le terrorisme et les armes de destruction massive, elle aurait d'ailleurs risqué de

Christopher Bennett est le rédacteur en chef de "La Revue de l'OTAN".

se détacher de l'ordre du jour sécuritaire des Etats-Unis, en cessant, par le fait même, de constituer une organisation efficace.

Il convient de reconnaître que les activités de l'OTAN antérieures au 11 septembre - à savoir la reconstruction des Etats en déliquescence de l'ex-Yougoslavie, l'établissement de partenariats avec la Russie, d'autres anciens adversaires de l'Est et des pays de la région méditerranéenne au sens large, ainsi que l'expansion de la zone de stabilité en Europe en intégrant davantage de pays au sein de l'Alliance - se sont avérées extrêmement pertinentes pour la sécurité euro-atlantique et qu'elles conservent toute leur signification aujourd'hui.

L'OTAN possède désormais un concept militaire pour la défense contre le terrorisme

D'autre part, même avant le 11 septembre, l'Alliance commençait à être confrontée au défi du terrorisme. Le Concept stratégique adopté par les dirigeants de l'OTAN lors du Sommet de Washington en 1999 inclut la référence suivante: "Cependant, la sécurité de l'Alliance doit aussi s'envisager dans un contexte global. Les intérêts de sécurité de l'Alliance peuvent être mis en cause par d'autres risques à caractère plus général, notamment des actes relevant du terrorisme, du sabotage et du crime organisé, et par la rupture des approvisionnements en ressources vitales."

En dépit de cette constatation, l'Alliance n'accorda toutefois qu'une attention collective relativement minime au terrorisme, principalement en raison de l'absence d'un consensus sur le rôle de l'OTAN face à ce que la plupart des Alliés considéraient comme des problèmes de sécurité intérieure. En conséquence, il n'y eut guère de discussion soutenue sur la nature du terrorisme, ses sources ou ses implications pour les concepts, politiques, structures ou capacités de l'Alliance.

Depuis le 11 septembre, le terrorisme n'est toutefois plus perçu comme une question essentiellement intérieure d'application des lois, mais comme un problème pour la sécurité internationale qui, pour être efficacement résolu, exige un large éventail de mesures politiques, économiques et d'application des lois, de même qu'un engagement militaire.

La première étape de la réaction de l'OTAN a consisté à invoquer l'Article 5. Néanmoins, après que cette mesure sans précédent eût été prise, la contribution initiale des Alliés à la campagne menée par les Etats-Unis contre al Qaida et les talibans en Afghanistan s'est avérée modeste [pour plus de détails sur le soutien précoce de l'OTAN, voir l'article *Aiding America* dans le numéro de l'hiver 2001 de La Revue de l'OTAN]. Ultérieurement toutefois, le rôle des Alliés s'est avéré de plus en plus important.

Lors de leur réunion à Reykjavik en mai de l'année dernière, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN sont tombés d'accord pour déclarer: "Pour accomplir la gamme complète de ses missions, l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée, et de réaliser leurs objectifs." Depuis lors, l'OTAN a commencé à fournir un soutien aux pays - actuellement l'Allemagne et les Pays-Bas - qui assurent le fonctionnement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Et, lors du Sommet de Prague, les dirigeants de l'OTAN ont adopté un vaste ensemble de mesures et d'initiatives, qui peuvent être quasiment toutes considérées comme conçues pour combattre le terrorisme.

Le calendrier des réformes

L'initiative sur les nouvelles capacités de l'OTAN ou Engagement capacitaire de Prague (PCC) est conçu pour améliorer, notamment, les capacités de l'Alliance face au terrorisme et, plus généralement, pour veiller à ce que les armées européennes disposent de l'équipement nécessaire afin d'assurer une progression plus rapide et plus profonde, une application plus efficace de la force militaire et leur capacité de soutien au combat. Cet engagement porte sur les huit domaines suivants: défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires; renseignement, surveillance et acquisition d'objectifs; surveillance air-sol; systèmes de commandement, de contrôle et de communications; efficacité au combat, y compris munitions à guidage de précision et neutralisation des défenses aériennes ennemies; moyens de transport aérien et maritime stratégique; moyens de ravitaillement en vol; et unités déployables d'appui tactique et de soutien des forces au combat.

Une fois mis en œuvre, le PCC devrait au moins quadrupler le nombre de gros avions de transport en Europe, en le faisant passer de quatre à seize, voire davantage. Il accroîtra également de manière importante la capacité de ravitaillement en vol des membres européens de l'OTAN, en prévoyant notamment la mise en commun de dix

à quinze avions-citernes. Et il accroîtra de 40 pour cent d'ici à 2007 le stock de l'OTAN en munitions non américaines air-sol à guidage de précision. Autre initiative souscrite à Prague, la Force de réaction de l'OTAN qui devrait avoir une capacité opérationnelle initiale pour octobre 2004, est conçue pour conférer à l'Alliance une nouvelle capacité de réponse rapide en cas d'urgence, de se rendre où qu'il faille et de frapper durement. Qui plus est, la Structure de commandement militaire de l'OTAN est en cours de transformation, notamment au niveau de la création d'un commandement stratégique aux Etats-Unis responsable de la poursuite de la transformation des capacités militaires de l'Alliance.

L'ensemble des mesures et initiatives adoptées à Prague inclut également un Plan d'action en matière de plans civils d'urgence pour aider les autorités nationales à améliorer leur état de préparation civil; leurs accords de partage et d'évaluation de renseignements; leurs accords de réponse en cas de crise, dont un nouveau concept de défense aérienne pour faire face aux avions "renégats" de manière à ce que des procédures soient en place pour éviter une répétition des attentats du 11 septembre; des arrangements rationalisés pour le déploiement d'AWACS en cas de nécessité; et une coopération renforcée avec les Partenaires, grâce à un Plan d'action du partenariat contre le terrorisme [voir l'article *La collaboration avec les pays partenaires dans le combat contre le terrorisme* d'Osman Yavuzalp dans le présent numéro de La Revue de l'OTAN].

Qui plus est, les dirigeants de l'Alliance ont souscrit à la mise en œuvre de cinq initiatives de défense contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ce qui permettra de renforcer les capacités de défense de l'Alliance contre les armes de destruction massive: un prototype de laboratoire NBC déployable, une équipe prototype de réaction aux incidents NBC, un centre d'excellence virtuel pour la défense contre les armes NBC, un stock OTAN de moyens de défense biologique et chimique, et un système de surveillance épidémiologique. L'OTAN renforce également ses capacités de défense contre les cyber-attaques et a lancé une étude de faisabilité sur sa défense antimissile visant à examiner les options relatives à la protection du territoire, des forces et des centres de population des pays de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles.

Le nouveau concept militaire de l'OTAN pour la défense contre le terrorisme établit quatre catégories d'activités militaires possibles de la part de l'OTAN: l'anti-terrorisme, la gestion des conséquences, le contre-terrorisme et la coopération militaire. Dans ce contexte, l'anti-terrorisme signifie des mesures défensives pour réduire la vulnérabilité, y compris des actions de réponse limitée et de confinement par des forces militaires et des activités telles que les avertissements en cas de menace, le maintien de l'efficacité du système de défense aérienne intégré et la fourniture d'une défense antimissile. Par gestion des conséquences, il convient d'entendre le rétablissement après une attaque, impliquant des éléments tels que la contribution à la planification et à la génération de forces, la fourniture de capacités pour une aide immédiate, la fourniture de centres de coordination et l'établissement de capacités de formation. Le contre-terrorisme signifie, pour sa part, le recours à des mesures offensives, incluant les activités de contre-forces, tant dirigées par l'OTAN qu'impliquant celle-ci pour soutenir d'autres organisations ou coalitions auxquelles participeraient les Alliés. La coopération militaire enfin couvre notamment la coopération avec la Russie, l'Ukraine, les Partenaires, les pays du Dialogue méditerranéen et autres, ainsi que d'autres organisations, dont l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les Nations Unies.

Même le programme scientifique de l'OTAN, traditionnellement centré sur l'encouragement à la coopération entre les scientifiques de différents pays, a été repensé pour qu'il puisse désormais répondre aux efforts relevant de la défense contre le terrorisme, en particulier dans le contexte du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Conseil OTAN-Russie.

La mise en œuvre

La mise en œuvre de ce qui constitue un ensemble impressionnant de mesures et d'initiatives peut encore s'avérer problématique. Même si les pays sont effectivement fidèles à leurs engagements, l'OTAN elle-même devra modifier la manière dont elle fonctionne pour refléter les exigences imposées par un nouvel environnement stratégique. L'Alliance comptera bientôt vingt-six membres, mais ses méthodes demeurent dans une large mesure identiques à celles mises en place pour une Alliance à douze.

Ici encore, le Sommet de Prague marque un bon départ, puisque les dirigeants de l'OTAN sont convenus de réduire de 30 pour cent le nombre de comités - actuellement plus de 450. A l'avenir, davantage de décisions seront confiées à des comités auxiliaires, pour que le Conseil de l'Atlantique Nord puisse mieux s'occuper des questions stratégiques. Les procédures des réunions ministérielles ont, elles aussi, été rationalisées, en sacrifiant le formalisme afin de gagner du temps pour des échanges plus substantiels. Avec le temps, ces modifications devraient conduire à une culture de travail différente au sein de l'Alliance.

L'OTAN a parcouru un chemin considérable depuis le 11 septembre, pour être à même de contribuer efficacement à la guerre contre la terreur. De nombreuses questions liées à cette guerre continuent toutefois à faire l'objet de controverses et il pourrait s'avérer difficile de parvenir à un consensus sur des actions concrètes. A plus d'un titre, la situation actuelle concernant le rôle de l'OTAN dans la guerre contre la terreur ressemble d'ailleurs à celle de 1994 ou de la première moitié de 1995 concernant les missions hors zone en ex-Yougoslavie. Ceci étant, les clivages au sein de l'Alliance étaient probablement plus grands dans les années 1990 quant à la politique envers la Bosnie-Herzégovine qu'ils le sont aujourd'hui, même si leur nature est manifestement différente, l'intérêt national des Etats-Unis étant actuellement en jeu.

L'OTAN est parvenue à résoudre le problème dans les années 1990. Alors que trois ans et demi auront été nécessaires à l'Alliance pour intervenir en Bosnie-Herzégovine, elle est passée à l'action pour mettre un terme aux combats au Kosovo après un an et a procédé à des déploiements préventifs dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* pour prévenir un conflit plus important. De la sorte, l'Alliance a démontré que, même si une adaptation à un nouveau paradigme sécuritaire peut exiger un certain temps, une fois que cette adaptation est en cours, les leçons qui s'imposent sont rapidement tirées et des résultats sont obtenus.

Il aura fallu le massacre de Srebrenica pour persuader les Alliés des mérites de l'intervention initiale. Le défi consiste donc aujourd'hui à parvenir à un consensus sur la meilleure stratégie pour faire face à la menace représentée par le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive sans qu'une autre atrocité de ce type ne se reproduise. ■

*La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

La collaboration avec les pays partenaires dans le combat contre le terrorisme

Osman Yavuzalp décrit comment les membres de l'OTAN et les pays partenaires s'apprêtent à collaborer pour combattre le terrorisme.

Dès le lendemain des tragiques événements du 11 septembre, les 46 membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) - les 19 membres de l'OTAN et les 27 pays partenaires - ont condamné sans réserve les attentats perpétrés contre New York et Washington et se sont engagés à mettre tout en œuvre pour combattre le fléau du terrorisme. Lors du Sommet de Prague, les dirigeants du CPEA ont confirmé cet engagement en souscrivant officiellement à un Plan d'action du partenariat contre le terrorisme (Plan d'action).

La terreur en point de mire : au lendemain du 11/9, le Conseil de partenariat euro-atlantique s'est engagé à combattre le fléau que représente le terrorisme. (© US DoD)

En souscrivant au Plan d'action, établi par l'OTAN en étroite consultation avec les Partenaires, les dirigeants du CPEA ont avant tout reconnu que tous les pays sont confrontés aux mêmes défis en matière de sécurité et que ce n'est qu'en collaborant qu'ils peuvent les combattre. De nombreux pays partenaires - en particulier ceux d'Asie centrale - sont d'ailleurs victimes du terrorisme parrainé par al Qaida et fournissent déjà un considérable soutien aux Alliés pour des opérations en Afghanistan - en autorisant, par exemple, le survol de leur territoire et l'accès à leurs bases.

Le Plan d'action lui-même, publié sur le site web de l'OTAN durant le Sommet de Prague, prévoit de promouvoir et de faciliter la coopération entre les membres du CPEA dans la lutte contre le terrorisme, par le biais de la consultation politique et de programmes pratiques sous les auspices du CPEA et du Partenariat pour la paix. Ce faisant, il est conçu pour bénéficier aux Alliés comme aux Partenaires.

Les Alliés ont beaucoup à y gagner, étant donné que le Plan d'action accroît les opportunités et fournit les mécanismes permettant aux Partenaires intéressés d'apporter leur contribution et leur soutien aux efforts de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme. La contribution des Partenaires sera conforme à leurs obligations relevant du droit international en matière de lutte contre le terrorisme et compte tenu des spécificités de leurs politiques de sécurité et de défense.

Comme l'intérêt de l'OTAN à promouvoir le partenariat transcende les objectifs militaires, les Alliés ont également beaucoup à gagner en cas de mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan d'action pour promouvoir la démocratie et alimenter la coopération parmi les Partenaires. Cela devrait permettre de réduire les sources potentielles d'instabilité et de conflit dans la zone euro-atlantique. Qui plus est, les cinq membres ouest-européens neutres du CPEA - l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, la Suède et la Suisse - désireront probablement se joindre aux efforts de ce type déployés par les Alliés.

Du point de vue des Partenaires, le Plan d'action contribue à accroître la coopération entre eux pour combattre la menace représentée par le terrorisme. Le Plan d'action n'est manifestement pas la première initiative du genre. Des initiatives similaires de coopération existent déjà au sein, par exemple, de la Communauté des Etats indépendants - un organe qui inclut la plupart des ex-républiques soviétiques - et de l'Organisation de coopération de Shanghai - un groupement régional incluant la Chine, le Kazakhstan, la République kirghize, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Cependant, au lieu de miner ces structures, la coopération dans le cadre du CPEA est complémentaire, car elle bénéficie de la participation des Etats membres de l'OTAN.

Le Plan d'action peut également servir d'instrument grâce auquel les pays seront en mesure de partager entre eux leur expertise et leur expérience dans la lutte contre le terrorisme. C'est ainsi, par exemple, que l'article 9 du Plan d'action définit l'un de ses principaux

Osman Yavuzalp décrit comment les membres de l'OTAN et les pays partenaires s'apprêtent à collaborer pour combattre le terrorisme.

objectifs consistant à "aider les Etats du CPEA à faire face aux risques et aux conséquences d'attentats terroristes ". De la sorte, les Alliés et les Partenaires ayant mis au point au fil des années des mécanismes particulièrement efficaces pour faire face à ce problème pourront fournir des programmes de "mentorat" aux pays cherchant à améliorer leurs propres capacités de lutte contre le terrorisme.

Pour permettre au Plan d'action d'aller de l'avant, il convient, dans les prochains mois, de mettre l'accent sur les domaines suivants:

Le Plan d'action prévoit de promouvoir et de faciliter la coopération entre les membres du CPEA dans la lutte contre le terrorisme

Consultations politiques

Le Plan d'action prévoit la possibilité de consultations régulières entre les Alliés et les Partenaires à propos de questions de sécurité commune liées au terrorisme. Il offre également aux Partenaires la possibilité de rechercher, conformément aux procédures convenues, des consultations politiques directes avec l'OTAN, soit individuellement soit en petits groupes, à propos de questions relevant du terrorisme.

Partage d'informations

La création d'une Unité de liaison pour le renseignement du CPEA/PPP devrait renforcer le partage d'informations. Dans ce contexte, la possibilité d'établir des contacts permanents entre les agences de renseignement des pays du CPEA intéressés et celles du Caucase et d'Asie centrale en particulier pourrait s'avérer particulièrement fructueuse.

Contrôle des frontières

Un certain nombre de Partenaires expriment le souhait d'initier ou de renforcer leur coopération avec l'OTAN dans le domaine du contrôle des frontières. Dans ce contexte unique, il pourrait s'avérer nécessaire d'accorder la priorité aux Partenaires d'Asie centrale qui, en raison de leur situation géographique, peuvent avoir besoin d'assistance pour empêcher le franchissement clandestin des frontières internationales par des personnes et des biens.

Terrorisme lié aux armes de destruction massive (ADM)

Des procédures doivent être agréées pour veiller au soutien et à la participation des Partenaires aux opérations dirigées par l'OTAN afin de renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme lié aux ADM et d'assurer le partage des informations et expériences dans ce domaine.

Optimisation de la coopération des plans civils d'urgence

En connexion avec le point précédent, les Alliés et les Partenaires doivent poursuivre leur collaboration en vue d'accroître l'état de préparation du secteur civil face à d'éventuels attentats terroristes faisant intervenir des armes de destruction massive. A cette fin, au Sommet de Prague, les dirigeants Alliés ont entériné un Plan d'action pour les plans civils d'urgence destiné à l'amélioration de l'état de préparation du secteur civil face à d'éventuels attentats contre la population impliquant des agents chimiques, biologiques ou radiologiques. Qui plus est, l'un des principaux objectifs du Plan d'action consiste, pour les Alliés, à fournir sur demande une aide aux Etats du CPEA pour leur permettre de faire face aux risques et conséquences d'attentats terroristes, y compris au niveau de leur infrastructure économique et critique.

Echange d'informations en matière de forces

L'échange d'informations en matière de forces responsables des opérations de lutte contre le terrorisme et l'assouplissement des contacts entre ces forces constituent un autre domaine devant être exploré à court terme.

Planification des forces

Vingt-deux Partenaires au total, dont trois pays du Caucase - l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie - ainsi que le Kazakhstan et l'Ouzbékistan en Asie centrale, participent désormais au Processus de planification et d'examen de l'OTAN. Dans la foulée de la décision d'inviter sept pays à entamer des pourparlers d'adhésion, l'élaboration d'Objectifs du partenariat visant à améliorer les capacités des pays du Caucase et d'Asie centrale bénéficiera probablement d'une attention prioritaire, puisque la Déclaration du Sommet de Prague souligne: "Nous continuerons aussi à renforcer encore l'interopérabilité et les activités en matière de défense, qui constituent le cœur de notre partenariat."

Dans l'ensemble, le Plan d'action constitue un document solide, qui reflète la solidarité entre l'OTAN et les Partenaires face à la menace terroriste. Il se compose de mécanismes à la fois éprouvés et novateurs pour améliorer les consultations et le partage des informations, renforce l'état de préparation dans la lutte contre le terrorisme, empêche le soutien aux groupes terroristes, développe des capacités de gestion des

conséquences et aide les Partenaires dans leurs efforts contre le terrorisme. En ce sens, il représente une étape importante en vue de l'adaptation du CPEA et du Partenariat pour la paix face aux défis pour la sécurité du XXIe siècle. ■

Le renforcement du Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Alberto Bin analyse le renforcement du Dialogue méditerranéen décidé au Sommet de Prague et envisage sa future évolution.

Depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN fait l'objet d'une attention accrue, dans la région méditerranéenne et au-delà. Il soulève un certain nombre de questions quant à son développement futur, particulièrement en rapport avec la question beaucoup plus large du rôle de l'Alliance au sein de l'environnement sécuritaire consécutif aux dites attaques.

Collaboration pratique : l'OTAN souhaite que la région méditerranéenne ne passe plus pour une nouvelle ligne de division. (© SFOR)

Au Sommet de Prague, les dirigeants de l'Alliance ont décidé un ensemble de mesures destinées à renforcer le Dialogue méditerranéen. Cet ensemble est susceptible de fondamentalement modifier la nature de ces relations importantes entre les membres et les partenaires de l'OTAN dans la région méditerranéenne au sens large, au bénéfice des deux parties.

L'implication de l'OTAN dans la région méditerranéenne remonte à la Guerre froide. A l'époque, l'Alliance percevait tout simplement la sécurité dans la région méditerranéenne comme un prolongement de la confrontation Est-Ouest et la considérait en termes d'intrusion soviétique dans la région. A ce titre, la région méditerranéenne était importante pour l'OTAN, essentiellement en termes militaires, un fait attesté par son identification comme "Flanc sud" de l'Alliance.

Alberto Bin s'occupe du Dialogue méditerranéen au sein de la Division des affaires politiques de l'OTAN.

Les profonds changements intervenus dans l'environnement sécuritaire européen à la fin de la Guerre froide ont conduit l'OTAN à reconnaître l'interdépendance des sécurités européenne et méditerranéenne et, en conséquence, à considérer la seconde suivant ses propres mérites. La reconnaissance du fait que la stabilité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne explique la décision des Alliés, prise en 1994, d'établir des contacts entre l'OTAN et un certain nombre de pays de cette région au sens large. En février 1995, l'Egypte, Israël, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ont été invités à participer à un dialogue avec l'OTAN. La même invitation a été adressée à la Jordanie en novembre 1995, puis à l'Algérie en février 2000.

Objectifs du dialogue

L'objectif global du Dialogue méditerranéen de l'OTAN consiste à contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales, ainsi qu'à parvenir à une compréhension mutuelle entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens. L'Alliance a également l'intention de corriger toute perception erronée éventuelle eu égard à ses activités. Elle souhaite en particulier mettre un terme au mythe de la recherche par l'Alliance de nouveaux ennemis artificiels dans le sud. De même qu'elle cherche à dissiper les craintes que l'apparition d'une architecture sécuritaire européenne puisse exclure ses voisins méridionaux. En bref, l'OTAN veut effacer l'image d'une région méditerranéenne constituant une nouvelle ligne de division. Parallèlement, elle cherche à améliorer sa compréhension des perceptions et préoccupations sécuritaires de ses partenaires méditerranéens.

D'un point de vue conceptuel, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN peut être défini comme un instrument essentiel de soutien à la stratégie globale de partenariat, dialogue et coopération de l'Alliance, comme exposé clairement dans le Concept stratégique de 1999. Ce document qui décrit l'environnement sécuritaire et les manières suivant lesquelles l'OTAN fait face aux menaces confrontant les pays membres élève en effet le partenariat au rang de tâche sécuritaire fondamentale pour l'Alliance.

Les tragiques événements du 11 septembre n'ont pas modifié le cadre conceptuel établi par le Concept stratégique de 1999. Pas plus qu'ils n'ont fondamentalement changé l'objectif du Dialogue proprement dit. Ils ont cependant souligné la nécessité pour l'OTAN et ses partenaires méditerranéens de se rapprocher et de forger un partenariat véritable face aux défis communs, tels que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

L'intérêt des membres de l'Alliance et de leurs partenaires méditerranéens pour le renforcement de la coopération après le 11 septembre n'est d'ailleurs pas parti de zéro. Les principes, instruments, programmes et mécanismes pour la poursuite du développement de l'initiative étaient en effet déjà en place, à la suite du travail accompli au cours des années précédentes.

Renforcer et approfondir les relations avec les pays du Dialogue méditerranéen est actuellement l'une des priorités de l'Alliance

Dès le départ, le Dialogue méditerranéen a été conçu pour évoluer. C'est ainsi qu'il s'est élargi et approfondi au cours des années. Le nombre de pays participant à ce Dialogue est passé de cinq à sept. Les discussions politiques sont plus fréquentes et intenses, tant au niveau multilatéral - OTAN plus sept - que bilatéral - OTAN plus un. D'abord au nombre de quelques-unes seulement, les initiatives en coopération sont aujourd'hui plusieurs centaines. Elles figurent dans un Programme de travail annuel qui inclut l'information, la planification des urgences civiles, la science et l'environnement, la gestion des crises, la politique et la stratégie de défense, les armes légères et de petit calibre , l'action humanitaire globale contre les mines, la prolifération et un programme à part entière de coopération militaire.

En dépit de circonstances régionales difficiles, de formidables progrès sont accomplis en vue de renforcer la confiance entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens. Qui plus est, le fait que l'accent soit placé, de plus en plus, sur des aspects du Dialogue que l'OTAN peut valoriser, dont le domaine militaire, est perçu par les partenaires méditerranéens comme une contribution importante à la coopération régionale.

Le Dialogue demeure néanmoins une étape importante certes, mais en retrait d'autres efforts de rapprochement de l'OTAN, tels que le Conseil de partenariat euro-atlantique (EAPC) et le Partenariat pour la paix. A ce titre, il reste un exercice de renforcement de la confiance plutôt qu'un véritable partenariat.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi le Dialogue n'a pas encore atteint l'intégralité de son potentiel. L'une d'elles réside dans les différences de vues persistantes entre les Alliés quant à la meilleure manière de le développer. Les partenaires méditerranéens ne partagent pas non plus le même point de vue quant à l'objectif final du Dialogue, ni quant à l'ampleur de leur coopération avec l'OTAN.

Renforcer et approfondir les relations

Paradoxalement, les tragiques événements du 11 septembre peuvent contribuer à conférer une plus grande clarté d'objectif au Dialogue. Le renforcement et l'approfondissement des relations entre l'OTAN et les pays du Dialogue méditerranéen sont désormais considérés comme l'une des principales priorités de l'Alliance. Pour leur part, les partenaires méditerranéens de l'OTAN font preuve d'un considérable intérêt pour la poursuite du développement de leur coopération avec l'Alliance dans tout un éventail de domaines, incluant la présentation d'un certain nombre de propositions concrètes.

D'où l'ensemble substantiel de mesures visant à renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen, approuvé par les dirigeants de l'OTAN lors du Sommet de Prague. Ces mesures incluent la possibilité de développer l'exploitation des opportunités offertes par le dialogue multilatéral/bilatéral existant en vue d'établir un processus de consultation plus régulier et efficace ; l'intensification des relations politiques par le biais de contacts de haut niveau et l'implication de décideurs ; la mise à profit du cadre du CPEA, dont l'association des partenaires méditerranéens à des activités sélectionnées du Conseil ; et la poursuite du développement de la coopération pratique pour les questions de sécurité communes par le biais activités davantage ciblées, d'une approche sur mesure de la coopération et d'un processus de consultation permanent au niveau des experts.

Ce dernier point s'applique en particulier aux domaines dans lesquels l'OTAN dispose d'un avantage comparatif reconnu qu'elle peut valoriser et pour lesquels les partenaires du Dialogue manifestent de l'intérêt. Cela pourrait inclure l'enseignement, la formation et la doctrine militaires pour faire face aux exigences d'interopérabilité de base, dans le but de mieux préparer les partenaires méditerranéens à une participation aux exercices militaires et aux

activités d'entraînement associées ; la médecine militaire incluant les mesures préventives associées au nucléaire, au biologique et au chimique ; la réforme et l'économie de la défense, incluant les meilleures pratiques dans la gestion économique et civile des forces de défense ; le terrorisme ; la prolifération des armes de destruction massive ; la sécurité frontalière, spécialement en rapport avec le terrorisme, le trafic d'armes de petit calibre et légères et d'autres activités illégales ; la planification des urgences civiles incluant la gestion des catastrophes ; la science et l'environnement incluant des activités dans les domaines de la désertification, de la sécheresse, ainsi que de la gestion de l'eau et des autres ressources naturelles, ainsi que la pollution de l'environnement.

Dans certaines circonstances, une telle coopération pratique renforcée pourrait être atteinte en profitant du cadre du Partenariat pour la paix, y compris en ouvrant certaines activités sélectionnées à des partenaires méditerranéens ou en adaptant ces activités aux exigences spécifiques du Dialogue.

Poursuivre et intensifier l'engagement

Les observateurs soulignent souvent que "l'offre de l'OTAN" est invariablement supérieure à "la demande de l'OTAN" dans la plupart des pays du Dialogue méditerranéen. L'Alliance offre davantage de coopération que les pays du Dialogue méditerranéen - à l'exception d'Israël et de la Jordanie - en demandent. Cela s'explique en partie par le manque d'information sur l'OTAN et ses politiques. Pour parvenir à un "équilibre" entre la "demande" et l'"offre", l'effort d'information de l'OTAN devra aller de pair avec une plus grande implication de la société civile dans les pays du Dialogue, afin d'assurer une meilleure compréhension des politiques de l'OTAN incluant le Dialogue méditerranéen d'une part et de stimuler le développement d'une "communauté de sécurité" dans ces pays de l'autre.

Parallèlement, la dimension parlementaire du Dialogue devra être renforcée en vue d'élargir sa portée et d'accroître sa visibilité, notamment en impliquant davantage l'opinion publique des pays de l'OTAN et celle des pays du Dialogue. A cet égard, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a un rôle important à jouer.

Les partenaires méditerranéens de l'OTAN devraient également accroître leur niveau de participation active au Dialogue. Cela devrait être possible notamment en accentuant les consultations préalables avec eux, en les impliquant davantage dans la préparation du Programme de travail annuel et en établissant des programmes de coopération individuels élaborés et agréés conjointement. Tout en respectant le principe de non-discrimination enchâssé dans le Dialogue méditerranéen et incarné par le Programme de travail commun, cela contribuerait à la promotion d'une plus grande flexibilité, en reconnaissant que les besoins de chaque pays du Dialogue sont différents et qu'il appartient à chacun d'eux d'identifier le genre d'activités en coopération le mieux adapté à ces besoins.

Pour ce qui concerne les relations entre le Dialogue méditerranéen de l'OTAN et d'autres initiatives de coopération dans la région, certains observateurs soulignent le potentiel de concurrence entre les organisations. Les grandes différences d'objectifs, de portée et de ressources qui existent entre les diverses initiatives ne permettent cependant pas de parler de simple comparaison et encore moins de concurrence. En fait, dès l'abord, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN a complété les efforts d'autres organisations internationales visant à promouvoir la coopération dans la région méditerranéenne, tels que le Processus de Barcelone de l'Union européenne (Partenariat euro-méditerranéen) et l'initiative méditerranéenne de l'OSCE. Une telle complémentarité devrait être renforcée en vue de promouvoir des synergies fructueuses et d'éviter les doubles emplois inutiles. Il semble par exemple possible d'envisager des exposés et échanges d'information réguliers sur les activités de chaque organisation dans le domaine de la sécurité et de la stabilité dans la région méditerranéenne et des réunions au niveau des experts entre les organisations sur les dialogues et partenariats méditerranéens complémentaires.

L'avenir du Dialogue

A la lumière de ce qui précède, la question de ce que pourrait être l'avenir du Dialogue méditerranéen de l'OTAN est légitime. De nombreux observateurs suggèrent de transformer le Dialogue en une extension du CPEA et du Partenariat pour la paix. Tout nouveau développement du Dialogue méditerranéen s'inspirera d'ailleurs probablement de ce que l'OTAN a déjà réalisé avec le CPEA et le Partenariat pour la paix, dont les efforts consentis par l'Alliance auprès de ses partenaires pour veiller à ce que ces deux programmes de rapprochement essentiels conservent leur dynamisme, leur attrait et leur efficacité, même après la vague la plus récente d'élargissement de l'OTAN.

Il est un fait que le principe premier qui sous-tend tous les partenariats de l'OTAN est similaire, à savoir le renforcement de la stabilité par le biais de la coopération. Les objectifs développés par l'Alliance avec ses partenaires d'Europe et d'Asie centrale diffèrent cependant à de nombreux égards de ceux

élaborés dans le cadre du Dialogue méditerranéen. La question ne consiste donc pas tellement à savoir si le Dialogue doit finir par devenir un "Partenariat pour la paix méditerranéen", mais plutôt de trouver la manière de l'inscrire dans le courant dominant des programmes de rapprochement de l'OTAN. Cela devrait se faire de manière réaliste et prospective, en gardant à l'esprit la spécificité des relations de l'OTAN avec les pays de la rive méridionale de la Méditerranée et les ressources limitées disponibles.

Le véritable défi auquel l'OTAN et ses partenaires méditerranéens sont aujourd'hui confrontés consiste à rendre le Dialogue méditerranéen toujours plus pertinent pour les deux parties. L'objectif devrait résider dans l'établissement de relations efficaces à long terme reposant sur des intérêts sécuritaires mutuels. De la sorte, l'Alliance renforcerait sa contribution à la promotion du dialogue et de la coopération au sein de la région méditerranéenne, tout en apportant une réelle contribution à la sécurité de celle-ci. ■

Quel rôle mondial l'OTAN peut-elle et doit-elle jouer ?

Steve Larrabee VERSUS François Heisbourg

Steve Larrabee est membre de la haute direction de RAND à Washington D.C. et titulaire d'une Chaire RAND Corporate sur la sécurité européenne

François Heisbourg dirige la Fondation pour la recherche stratégique basée à Paris.

Cher François,

En entrant dans le XXIe siècle, l'OTAN est confrontée à une nouvelle série de défis stratégiques tout à fait différents de ceux qu'elle a dû affronter dans le passé. J'apprécie l'occasion qui m'est offerte d'aborder cette question avec vous et j'espère que notre discussion contribuera à clarifier la question de savoir comment relever au mieux ces nouveaux défis.

Depuis quelques années, l'OTAN commence à s'écarter de la prépondérance qu'elle accordait à l'origine à l'Europe et à prendre conscience que les menaces auxquelles l'Alliance est confrontée sont plus diversifiées et plus géographiquement distantes qu'à l'époque de la Guerre froide. Cette évolution a été explicitement reconnue lors du Sommet de Prague, en novembre dernier. Le communiqué qui a marqué la fin du Sommet souligne que l'OTAN doit pouvoir disposer de la capacité d'aligner des forces capables d'être acheminées rapidement en n'importe quel endroit nécessaire et de soutenir des opérations sur de grandes distances, y compris dans un environnement où elles sont susceptibles d'affronter des armes biologiques, chimiques et nucléaires.

Ce changement met principalement un terme au débat "hors zone" qui a fait rage au sein de l'Alliance au cours des dernières années. Certains s'opposent cependant à ce qu'ils considèrent comme une tentative de "mondialiser" l'OTAN. Ils font valoir que l'Alliance doit demeurer centrée sur les menaces dans la zone européenne et sa périphérie. Un tel point de vue est, à mon avis, aussi anachronique qu'erroné. Il ne tient en effet pas compte de l'ampleur suivant laquelle ont évolué la nature et la localisation des défis auxquels l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis la fin de la Guerre froide et, en particulier, depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001.

Actuellement, les principales menaces pour la sécurité de l'Occident ne se situent plus en Europe, mais au-delà de ses frontières. Elles ne résident plus dans la menace d'une invasion soviétique ou l'instabilité des Balkans, mais dans les armes de destruction massive, le terrorisme et les Etats "faillis" qui peuvent être tentés d'utiliser de telles armes ou de les transmettre à des terroristes. Si l'OTAN veut conserver sa pertinence et le soutien des opinions publiques occidentales, elle doit être capable de relever ces menaces et défis nouveaux.

Le Sommet de Prague marque un bon départ dans cette direction. L'Engagement des capacités de Prague et la création de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) permettront à l'Alliance de mieux faire face à ces nouvelles menaces. Ces initiatives représentent la meilleure chance - et peut-être la dernière - de réduire les divergences en matière de priorités stratégiques et de capacités militaires entre l'Europe et les Etats-Unis, divergences qui ne cessent de s'accroître depuis une décennie.

A moins d'un rétrécissement du fossé des capacités, les forces européennes et américaines éprouveront de plus en plus de difficultés à fonctionner ensemble avec efficacité afin de relever les nouveaux défis, en particulier en dehors de l'Europe. Cela aura deux conséquences, toutes deux négatives. En premier

lieu, la tendance déjà évidente des Etats-Unis à agir unilatéralement sera renforcée. Si les forces européennes et américaines ne peuvent opérer conjointement, les Etats-Unis n'auront d'autre choix que d'agir seuls et les Alliés européens en seront réduits à fournir des forces symboliques. Deuxièmement, l'aptitude de l'Europe à influencer les décisions et la politique américaines diminuera encore, ce qui engendrera une frustration et un ressentiment croissants de la part d'une Europe de moins en moins capable d'affecter des décisions ayant des conséquences pour sa propre sécurité. Ces deux développements auraient un impact débilitant sur les relations transatlantiques et sur l'aptitude de l'Europe et des Etats-Unis à affronter collectivement les menaces et défis nouveaux auxquels ils sont confrontés aujourd'hui.

Le véritable test consistera à voir si les engagements souscrits à Prague auront véritablement des suites. Cela exigera de nombreux Alliés européens une réorientation de leurs priorités en matière d'investissements de défense. Une trop grand partie des forces de la plupart d'entre eux est toujours orientée vers des missions Guerre froide. Pour relever les nouveaux défis, ces pays ont besoin de forces plus petites et plus légères, qui peuvent être soutenues pendant de longues périodes loin de leurs bases.

Certains Européens redoutent que la NRF affaiblisse ou mine la Force de réaction rapide de l'Union européenne. Je ne vois pas pourquoi cela devrait être le cas. Les deux forces ont des finalités totalement différentes. La NRF constitue essentiellement une force de frappe destinée à des opérations de combat de haute intensité en dehors de l'Europe, tandis que la Force de réaction rapide de l'Union européenne est essentiellement conçue pour des opérations de paix et de stabilité dans et au pourtour de l'Europe. Ces deux forces sont donc complémentaires plutôt qu'antagonistes.

En raison de la difficulté de parvenir à un consensus sur la manière et le moment d'utiliser la force pour faire face à ces nouvelles menaces, la plupart des opérations non européennes sont susceptibles d'être conduites par des "coalitions de volontaires" plutôt que par l'OTAN en tant qu'organisation. Mais les forces européennes et américaines seront mieux à même d'opérer conjointement si elles se sont entraînées ensemble et possèdent des doctrines et procédures similaires. A cet égard, la NRF et l'Engagement des capacités de Prague devraient contribuer au renforcement de la coopération. Qui plus est, comme l'illustrent les récents développements en Afghanistan, l'OTAN en tant qu'organisation, est susceptible de jouer un rôle de plus en plus important dans les opérations de stabilité faisant suite aux conflits, dans des régions en dehors de l'Europe. J'attends impatiemment votre réponse pour poursuivre notre débat.

Bien à vous,
Steve

Cher Steve,

L'OTAN est confrontée à deux défis stratégiques fondamentaux. Le premier est directement lié à la série de contingences militaires en constante évolution à laquelle les Alliés sont confrontés depuis la fin de la Guerre froide. La seconde concerne le désengagement croissant des Etats-Unis. La guerre du Golfe, la campagne aérienne du Kosovo et l'opération *Enduring Freedom* en et à la périphérie de l'Afghanistan ne se ressemblent guère, que ce soit en termes d'ennemi ou de la manière suivant laquelle ces campagnes ont été menées. L'affirmation à la fois lapidaire et précise de Rumsfeld/Wolfowitz résume le mieux la situation: "C'est la mission qui détermine la coalition."

Cela a un effet paradoxal sur l'OTAN. D'une part, l'accent mis sur les contingences européennes perd son sens. Cela est particulièrement vrai depuis que la situation en ex-Yougoslavie s'est en grande partie apaisée à la suite des interventions de l'OTAN en 1995 et 1999. D'autre part, une approche "uniforme" n'est plus appropriée. A cet égard, la création de la Force de réaction (NRF) de l'OTAN repose, à mes yeux, sur un postulat stratégique erroné que l'on pourrait résumer par: "C'est la coalition qui détermine la mission." Dans la réalité, chaque contingence impliquera une série différente d'acteurs politiques et militaires. L'on n'envoie par exemple pas les mêmes personnes pour répondre à une crise en Côte d'Ivoire ou en Irak, en sachant, par ailleurs, que l'OTAN n'a pas été invitée à participer aux opérations dans l'un ou l'autre cas, pas plus qu'elle ne l'a été pour les opérations *Enduring Freedom* ou *Desert Storm.*

Comme vous, je ne considère pas que la NRF soit en concurrence avec la Force de réaction rapide européenne. Le principe du double chapeau peut très bien fonctionner ici, comme c'est le cas pour d'autres forces militaires telles que l'Eurocorps. Je doute cependant qu'une force regroupant vingt-six pays, avec une rotation du composant permanent, soit, en pratique, capable de répondre de la manière que l'on attend d'elle. L'inertie politique et la réalité

militaire y veilleront. Lorsque les nationaux européens et américains doivent être évacués en 48 heures d'un lieu comme Bouaké en Côte d'Ivoire, l'on ne convoque pas une réunion de vingt-six pays pour ordonner à celui qui forme à ce moment le composant permanent de la NRF d'assumer la mission. Je n'insulte ni la Norvège, ni la Hongrie, ni - d'ailleurs - aucun membre de l'OTAN en considérant que la capacité de réponse de la plupart d'entre eux n'est pas optimisée pour des opérations en Afrique sub-saharienne. Dans la pratique, dans le cas d'une urgence de style NRF, deux ou trois pays ayant la volonté politique et la capacité militaire envoient des forces ayant certaines connaissances et une certaine expérience du terrain. C'est pourquoi ce sont des forces françaises et américaines qui ont procédé à l'intervention humanitaire de Bouaké en septembre dernier.

Aux termes de ce nouveau concept stratégique, l'OTAN a un rôle majeur à jouer en rendant possible la formation de coalitions constructives. En tant qu'instigatrice d'interopérabilité, l'Alliance est absolument indispensable à cet égard. Si la NRF doit jouer un rôle utile, elle le fera, d'ailleurs, en raison de sa fonction de catalyseur pour l'amélioration de l'interopérabilité parmi les "premiers répondants militaires", pour emprunter une expression issue du jargon de la lutte contre le terrorisme.

En la matière, le second défi de base pour l'OTAN acquiert une pertinence certaine, comme en témoigne le désengagement croissant des Etats-Unis face à l'Alliance. Cela se justifie, naturellement, par un certain nombre de bonnes raisons, incluant la fin de la Guerre froide et donc la fin de l'importance de l'Europe en tant que théâtre d'opérations; par la nature de plus en plus autonome des commandements américains de théâtre, dont la plupart - PACCOM, CENTCOM, NORTHCOM, SOUTHCOM - ne sont pas habitués aux procédures, standards et normes de l'OTAN; et, bien sûr, par le fossé des capacités croissant entre l'Europe et les Etats-Unis, avec son impact de plus en plus important sur l'aptitude des militaires européens à maintenir pleinement le contact avec leurs homologues américains.

Alors que 92 pour cent environ de la structure de forces américaine se situe en dehors de l'OTAN, que pourrait représenter à l'avenir l'interopérabilité de l'Alliance ? Dans la pratique, elle est appelée à concerner de plus en plus les seules forces européennes. La création d'un commandement de transition appelé à remplacer le SACLANT pourrait contribuer à réduire le fossé de l'interopérabilité. Il ne sera toutefois pas facile de conférer une pertinence à l'interopérabilité de l'OTAN pour les commandements de théâtre non européens des Etats-Unis, comme le prouvent certaines des difficultés rencontrées au cours de l'opération *Enduring Freedom.*

L'Europe pour sa part doit assumer les responsabilités qui lui incombent, sous la forme de dépenses de défense améliorées et plus élevées, notamment dans les domaines qui concernent la projection de forces et la guerre en réseau. Rien cependant ne permet de penser que des efforts suffisants sont consentis en ce sens. Pas plus que l'évaluation des performances impliquées par l'Initiative des capacités de défense (DCI) ni le lancement de la politique de défense de l'Union européenne ne laissent supposer un changement substantiel à cet égard.

Cordialement,
François

Cher François,

Je considère, moi aussi, qu'au sein du nouvel environnement stratégique, mettre l'accent sur les contingences européennes n'a aucun sens. Je pense, tout comme vous, qu'une approche "uniforme" n'est pas appropriée. Comme vous le soulignez, dans la réalité, chaque contingence militaire impliquera une série différente d'acteurs politiques et militaires.

Il est vrai enfin que, dans le cas d'une contingence de type Bouaké (la rapide évacuation de citoyens de pays membres de l'OTAN), la NRF ne présente guère d'intérêt. Cela ne signifie cependant pas que la NRF ne se justifie pas, comme vous le laissez entendre. La NRF n'est pas conçue pour des contingences de type Bouaké. Elle est conçue pour constituer une force de frappe pour des contingences de combat très exigeantes loin du territoire de l'OTAN. Pour les contingences de moindre gravité, comme Bouaké, d'autres solutions seront requises. L'OTAN doit cependant être capable de faire face à des scénarios plus contraignants. Or, pour ceux-ci, la NRF a un sens et peut contribuer à promouvoir l'interopérabilité, ce qui constitue une exigence essentielle si l'on veut que les forces européennes et américaines soient capables d'opérer ensemble au sein d'une coalition et de relever la plupart des nouvelles menaces auxquelles elles seront confrontées à l'avenir.

Pour ce qui concerne le second défi, vous avez raison. Il existe un danger de désengagement des Etats-Unis par rapport à l'OTAN, mais pas tellement pour les raisons que vous citez. Le véritable moteur du désengagement des Etats-Unis réside dans le

fossé des capacités entre les forces européennes et américaines. Si les membres européens de l'Alliance ne restructurent pas leurs forces pour renoncer à leur dispositif de type Guerre froide et acquérir des capacités plus expéditionnaires, le fossé des capacités s'élargira et les forces européennes et américaines ne seront pas capables d'opérer efficacement de concert au sein d'une coalition. Les Européens doivent dépenser davantage - et différemment - que par le passé. Le problème, comme vous le faites remarquer, c'est qu'ils ne le font pas dans une mesure suffisante. Si cela ne change pas, les Etats-Unis n'auront d'autre choix que d'opérer seuls, qu'ils le veuillent ou non.

Il est un fait que ces mêmes Etats-Unis ont également une part de responsabilités. Certaines des positions initiales adoptées par l'administration Bush - portant sur le protocole de Kyoto, la dénonciation du traité ABM et le Tribunal pénal international - ont donné l'impression que les Etats-Unis ne sont guère intéressés par l'opinion de leurs Alliés et qu'ils souhaitent se désengager de l'OTAN. La décision de l'administration Bush de mettre l'OTAN sur la touche lors de la crise en Afghanistan a renforcé l'impression que l'Alliance est ramenée à un rôle de coordination de la politique de défense et de sécurité transatlantique.

Mais l'administration Bush tire également les enseignements de ses erreurs. La NRF et l'Engagement des capacités de Prague - deux initiatives américaines - sont conçus pour rendre l'OTAN mieux à même de relever les nouvelles menaces et pour contrebalancer l'impression que les Etats-Unis minimisent le rôle de l'OTAN dans leur planification stratégique. Depuis Prague, l'administration Bush cherche à conférer un plus grand rôle à l'Alliance en Afghanistan et en Irak, si une action militaire doit intervenir dans ce pays. Paradoxalement cependant, alors que les Etats-Unis cherchent à transformer l'OTAN et à l'adapter à une ère nouvelle, certains des Européens qui ont le plus critiqué l'administration américaine pour avoir court-circuité l'Alliance lors de la crise d'Afghanistan bloquent à présent les efforts visant à conférer de plus grandes responsabilités à l'OTAN en Afghanistan et en Irak. Cette tactique constitue une vue à court terme et ne fait qu'entraver la transformation nécessaire pour permettre à l'OTAN de jouer un rôle plus important face aux nouvelles menaces.

Bien à vous,
Steve

Cher Steve,

Il est un fait que la NRF est conçue pour des contingences qui dépassent les simples évacuations de type Bouaké, mais, comme je l'ai laissé entendre, je pense que cette force peut également intervenir pour des opérations de plus grande ampleur, comme, par exemple, si une opération d'évacuation d'urgence des quelque 20 000 nationaux étrangers résidant à Abidjan devait être organisée dans des conditions hostiles. Comment la NRF se définirait-elle alors militairement par rapport à la forme que l'on projette de lui donner actuellement ? La NRF ne serait pas l'hybride envisagé pour l'instant - s'agit-il d'une "force permanente non permanente" ou d'une "force non permanente permanente"? -, mais une force de circonstance, dont seules les fonctions de haut commandement auraient une nature permanente.

Ce que vous dites du fossé des capacités entre l'Europe et les Etats-Unis est tout à fait exact, mais j'aimerais y ajouter un argument qui abonde dans votre sens, de même que deux nuances. Ce fossé entérine *de facto* une division des tâches suivant laquelle les Etats-Unis "font le ménage" tandis que les Européens "lavent la vaisselle". Il s'agit-là d'une situation difficilement gérable d'un point de vue politique, même lorsque tout va pour le mieux, c'est-à-dire lorsqu'il existe un degré élevé de consensus sur les objectifs et les politiques, comme c'est le cas dans les Balkans depuis 1995. La situation devient beaucoup plus délicate lorsqu'il n'y a plus de consensus au sein de l'Alliance, comme c'est le cas pour la crise irakienne. Une opération destinée à faire le ménage impliquant l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ne sera pas automatiquement suivie d'un lavage de la vaisselle revêtant la forme d'une opération de soutien de la paix "alimentée en effectifs par les Nations Unies et en espèces sonnantes et trébuchantes par l'Union européenne".

La première nuance que je voudrais souligner réside dans le fait que le fossé des capacités entre les membres européens de l'OTAN est proportionnellement beaucoup plus important que celui entre l'Europe et les Etats-Unis. Quelle que soit la méthode d'évaluation, l'écart entre les meilleures pratiques européennes (le Royaume-Uni et la France en premier lieu) et les retardataires (qui se reconnaîtront sans nul doute) est plus important que la division transatlantique. Seconde nuance: certains commentaires américains concernant ledit fossé sont exagérés. Je suspecte que si, par quelque miracle, les Européens portaient leurs dépenses de défense à des niveaux leur permettant de faire l'acquisition de la série complète de capacités de commandement, contrôle,

communication, calcul, renseignement, surveillance et reconnaissance (C4 ISR) exigées pour mener par eux-mêmes des opérations majeures de projection de forces, la réponse américaine consisterait à parler de "duplication inutile". C'est d'ailleurs déjà le cas avec le programme Galileo, l'équivalent européen à financement privé du Système de positionnement global des Etats-Unis.

Vous parlez enfin du fait que l'administration Bush tire les enseignements de ses erreurs. Je ne suis pas d'accord. L'administration Bush ne considère pas son attitude face au Protocole de Kyoto ou à l'OTAN comme des "erreurs". Pour elle, c'est de la politique. Lorsqu'un secrétaire américain à la Défense compare l'Allemagne à Cuba et à la Libye vingt-quatre heures à peine avant de participer à la Conférence sur la sécurité internationale à Munich, lorsque l'on assiste à des tentatives répétées et réfléchies pour diviser l'OTAN (et pas uniquement l'Union européenne) suivant un clivage "Vieille Europe/Nouvelle Europe", il est difficile de conclure que l'administration Bush commet des erreurs "par inadvertance".

Les Américains ne sont naturellement pas les seuls à jouer à ce petit jeu au cours de la crise irakienne. Mais les actes de "l'hyperpuissance" en titre ont des conséquences plus importantes que ceux des autres pays. Nous sommes d'ailleurs parvenus à un point où il devient difficile d'imaginer une seule contingence pouvant susciter une réponse militaire commune des vingt-six pays membres et invités de l'OTAN. Même l'invocation, au lendemain du 11 septembre, de l'article 5 serait difficile à réitérer en raison de l'ampleur prise par le désaccord transatlantique.

A ma connaissance, c'est la pire situation à laquelle nous ayons été confrontés. Si l'on fait exception de la crise de Suez, naturellement.

Cordialement,
François

Cher François,

Je pense, moi aussi, que le fossé des capacités accroît une dangereuse division des tâches, dans laquelle les Etats-Unis jouent dans la pratique le rôle du GIGN et font le ménage, tandis que la plupart des Européens sont relégués au rôle des "petites mains" (ou laveurs de vaisselle) et arrivent à la fin d'une opération pour nettoyer les décombres laissés par le passage des Américains. Cette division des tâches ne peut que nuire à l'unité de l'Alliance… et à l'efficacité militaire. Elle relègue en outre pratiquement les Européens dans une position de dépendance : ils n'ont guère d'influence sur les opérations militaires américaines, mais doivent payer les coûts politiques et économiques de celles-ci.

C'est pourquoi il est si important de réduire le fossé des capacités. Si les Européens veulent influer sur les opérations et les décisions des Etats-Unis, les membres européens de l'Alliance doivent être en mesure d'opérer avec les forces américaines aux premiers stades des opérations de combat et ne pas se contenter de participer au nettoyage ou aux opérations de stabilité postérieures aux affrontements. Si tel n'est pas le cas, ils n'auront d'autre choix que de se cantonner dans un rôle de petites mains.

Je considère, moi aussi, qu'un fossé des capacités existe entre les membres les plus avancés de l'OTAN, tels que la France et le Royaume-Uni, qui développent des capacités expéditionnaires et en réseau, et le reste de l'Alliance. Si la tendance actuelle se poursuit, il existe, d'ailleurs, un réel danger que l'on assiste à l'apparition d'une Alliance à trois niveaux: (1) les Etats-Unis et quelques membres de l'OTAN triés sur le volet, en mesure de projeter des forces; (2) le gros de l'Alliance, conservant pour l'essentiel son dispositif de la Guerre froide; (3) les nouveaux membres enfin, dont les forces sont moins modernes que celles du deuxième groupe.

Certains des commentaires entendus des deux côtés de l'Atlantique - et, en la matière, j'inclurais les critiques adressées par le président Chirac lors du Sommet de l'Union européenne aux pays d'Europe de l'Est pour leur soutien aux Etats-Unis au cours de la crise iraquienne - aggravent encore la situation. Les politiciens des deux côtés de l'Atlantique doivent cesser "d'en rajouter" et adopter une attitude plus responsable pour réduire la fracture transatlantique en cours de formation.

Mais le principal problème réside dans le fait qu'il n'existe pas de consensus aux Etats-Unis et dans la majeure partie de l'Europe sur la manière de faire face aux nouvelles menaces et défis stratégiques auxquels l'Alliance est confrontée. En l'absence d'un tel consensus, il sera difficile pour l'OTAN d'utiliser efficacement les forces militaires à sa disposition, dans le cadre ou non de la NRF.

L'obtention du consensus stratégique nécessaire exigera un leadership mondial éclairé de la part des Etats-Unis et une volonté de la part de Washington de traiter ses Alliés européens comme de véritables partenaires et non comme des vassaux sensés

adhérer sans sourciller à toute nouvelle initiative politique américaine ("Vous êtes avec nous ou contre nous."). Il ne s'agit pas seulement pour les Etats-Unis de mener davantage de consultations - cela serait toutefois précieux -, mais d'édifier au sein de l'Alliance le consensus stratégique nécessaire pour leurs actions. Parallèlement, les Alliés européens des Etats-Unis doivent prendre plus au sérieux qu'ils ne le font pour la plupart les nouvelles menaces et la transformation de leurs forces militaires.

Bien à vous,
Steve

Cher Steve,

Nous sommes tous les deux d'accord pour considérer que les Européens doivent investir davantage dans la défense. C'est ce que les écologistes appellent une politique "qui ne peut nuire". Il convient de limiter le fossé transatlantique pour contribuer à préserver l'unité de l'Alliance. Si celle-ci venait à se disloquer, les Européens devraient, d'ailleurs, dépenser plus pour la défense. Malheureusement, le fait que nous soyons tous deux d'accord n'aura probablement au mieux qu'un impact pratique très limité.

L'Alliance doit cependant faire face à deux problèmes plus importants encore. Le premier résulte de la nature en constante mutation des menaces pour la sécurité. Une alliance politico-militaire conçue pour faire face à une menace centrée sur les Etats n'est pas bien équipée pour affronter des menaces qui ne sont pas de ce type, telles que al Quaida. Le travail de la police, le partage de renseignements non militaires, la surveillance financière et les initiatives sociales et économiques ne relèvent pas vraiment des compétences de l'OTAN. Dans la même veine, dans un monde où abondent les défis en rapide évolution et dont le centre des préoccupations stratégiques passe de l'Afghanistan en 2001-2002 à l'Irak en 2003-2004, la mission implique sans nul doute une coalition. Avec ou sans Force de réaction, l'OTAN éprouvera des difficultés à "zapper" d'un conflit à l'autre.

La plus grande difficulté à laquelle l'Alliance est à présent confrontée réside probablement dans l'impression qui prévaut chez la plupart de ses membres et dans une partie non négligeable de leurs opinions publiques que son membre le plus important se mue en source d'insécurité. Il s'agit-là d'un changement d'opinion capital et menaçant par rapport à l'unanimité constatée au lendemain du 11 septembre. Une alliance pour la sécurité perçue comme réduisant plutôt qu'augmentant cette dernière serait antinomique. Il peut toutefois s'agir d'un phénomène temporaire et la suite qui sera donnée au problème des armes nucléaires nord-coréennes ramènera peut-être notre unité. Nous sommes cependant tous conscients qu'une grande prudence s'impose de la part des Américains et des Européens si nous voulons sauver l'Alliance de la scission de l'Occident qui menace. Or une telle prudence ne se constate pas vraiment depuis quelques mois.

Cordialement,
François

Une tâche encore inachevée

Christopher Bennett passe en revue des publications sur les réformes militaires dans les sept pays invités, lors du Sommet de Prague, à adhérer à l'OTAN.

Lors du prochain sommet de l'OTAN en mai 2004, les sept pays invités, à Prague, en novembre dernier, à adhérer à l'Alliance devraient constituer des membres à part entière. Le calendrier est donc serré pour ce qui représente le cinquième round d'élargissement, de loin le plus complexe à ce jour. Il y aura en effet autant de nouveaux pays à adhérer en une seule fois à l'Alliance que lors de l'ensemble des rounds précédents - marqués par l'adhésion de la Grèce et de la Turquie en 1952, de l'Allemagne en 1955, de l'Espagne en 1982, ainsi que de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne en 1999. Dans le cas qui nous occupe, aller aussi rapidement de l'avant n'est possible que parce que tous les pays invités se sont préparés à adhérer à l'Alliance depuis 1999, en participant au Plan d'action pour l'adhésion (MAP). Quel est toutefois le niveau de préparation militaire de ces pays et quel chemin leur reste-t-il à parcourir ?

La situation devrait devenir plus claire dans le courant de l'année prochaine, lorsque les membres existants de l'OTAN examineront l'état de préparation des pays invités avant de décider s'ils ratifient leur adhésion. Ce processus, auquel une année est allouée, ne se résume pas à une simple formalité. Karel Kovanda, le représentant permanent de la République tchèque auprès de l'OTAN, rappelle d'ailleurs dans l'article qu'il a rédigé pour le présent numéro de La Revue de l'OTAN, que l'adhésion de son pays avait été retardée de trois mois lors du premier round d'élargissement de l'après-Guerre froide, jusqu'à ce que la République tchèque eût prouvé au Congrès américain qu'elle était en mesure de satisfaire ce que l'on appelle les Exigences militaires minimales.

Alors que les dissertations théoriques se multiplient à propos des réformes militaires, les pays invités n'ont, quant à eux, accordé à ce jour que peu d'attention à ce processus. Ces pays sont, pour la plupart, de petite taille et leurs langues sont difficiles à maîtriser par les étrangers. *The Challenge of Military Reform in Post-Communist Europe: Building Professional Armed Forces* (Palgrave Macmillan, Londres, 2002) constitue, dès lors, une publication bienvenue. Edité par un trio d'universitaires britanniques - Anthony Forster, Timothy Edmunds et Andrew Cottey -, cet ouvrage est en partie le résultat d'un projet de recherche intitulé *One Europe or Several?* financé par le Conseil de recherche économique et sociale du Royaume-Uni. Il présente la particularité de contenir des chapitres foisonnant d'informations sur tous les pays invités à l'exception de l'Estonie, le plus petit en termes de population. D'autres chapitres concernent les réformes militaires dans les trois pays qui ont adhéré à l'OTAN en 1999, en Russie et en Ukraine, ainsi qu'en Croatie, en Serbie et au Monténégro. Bien que les diverses contributions à l'ouvrage soient aussi bien le fait d'analystes locaux qu'étrangers, tous les chapitres sont rédigés en fonction d'une norme très similaire, les éditeurs ayant sans aucun doute fixé des directives très spécifiques. Le livre débute et s'achève en outre sur des chapitres particulièrement clairvoyants de Forster, Edmunds et Cottey.

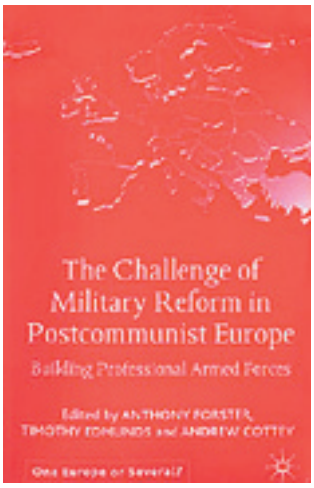

Dans tous les pays invités, les forces armées héritées de l'époque communiste présentaient une organisation, des équipements et un personnel inappropriés pour affronter les nouveaux défis de l'après-Guerre froide. Dans les trois pays baltes et en Slovénie, la tâche consistant à édifier des forces armées appropriées s'avérait particulièrement ambitieuse, car il fallait pratiquement partir de zéro. Les notions de forces armées professionnelles et de professionnalisation sont certes complexes, mais l'on s'accorde généralement à considérer que toute réforme militaire exige des forces armées plus professionnelles. De même considère-t-on que l'objectif de forces armées professionnelles est triple: l'armée doit accepter que son rôle consiste à répondre aux exigences d'un gouvernement civil et démocratique, les forces armées doivent être capables d'entreprendre des activités militaires de manière efficace et l'organisation, la philosophie et les structures internes des forces armées doivent refléter ces deux premières considérations.

Forster, Edmunds et Cottey font valoir que les forces armées professionnelles se définissent en fonction de quatre caractéristiques premières, à

Christopher Bennett est rédacteur en chef de "La Revue de l'OTAN".

savoir leur rôle, leur compétence, leur responsabilité et leur système de promotion. Elles ont des rôles clairement définis et largement acceptés, en relation à la fois avec des fonctions externes et la société qu'elles servent. Elles disposent de l'expertise et des compétences nécessaires pour remplir ces fonctions avec efficacité et efficience. Elles s'appuient sur des règles claires qui définissent les responsabilités de l'armée en tant qu'institution et celles des soldats qui la composent. Enfin, toute promotion en leur sein repose sur des réalisations. Les éditeurs de cet ouvrage font valoir qu'il existe quatre modèles distincts de forces armées professionnelles dans le contexte de l'Europe de l'après-Guerre froide: un modèle de projection de puissance, impliquant des forces armées majoritairement orientées vers le déploiement de la puissance militaire au-delà du territoire national; un modèle de défense territoriale, impliquant des forces armées essentiellement orientées vers la défense nationale mais également capables de contribuer de manière limitée à des opérations multinationales de projection de puissance; un modèle post-neutre, impliquant des forces armées réduites essentiellement orientées vers la défense nationale mais s'appuyant de manière importante sur la mobilisation massive des réservistes en temps de guerre et capables de contribuer à des opérations de maintien de la paix traditionnelles; et un modèle neutre, impliquant des forces armées presque entièrement orientées vers la défense nationale.

Ces quatre modèles constituent des types idéals et ne reflètent pas nécessairement une expérience propre à des pays spécifiques. Ils fournissent néanmoins le cadre analytique par le biais duquel les personnes ayant collaboré à l'ouvrage examinent les choix de politique de défense stratégique et de professionnalisation auxquels les pays sont confrontés et comparent les modèles émergents de professionnalisation dans l'Europe post-communiste.

Les éditeurs du livre identifient trois modèles de professionnalisation parmi les forces armées de l'Europe post-communiste, deux d'entre eux couvrant les sept pays invités. Le premier groupe d'Etats, qui est aussi le plus important, rassemble les pays qui aspirent à un type idéal de défense territoriale. Ce groupe inclut la Roumanie et la Slovaquie, les trois pays qui ont adhéré à l'OTAN en 1999, ainsi que la Croatie, la Russie, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine. Tant en Roumanie qu'en Slovaquie, l'héritage militaire du communisme incluait des forces armées aux effectifs importants et reposant essentiellement sur la conscription, des budgets de défense élevés et des structures de commandement et de contrôle de style soviétique. Depuis la fin de la période communiste, la Roumanie et la Slovaquie expriment leurs priorités en matière de sécurité nationale en termes de défense nationale réformée et d'intégration plus étroite avec l'Occident, l'adhésion à l'OTAN constituant l'objectif ultime. Dans les deux cas en outre, l'assistance étrangère et, en particulier, les exigences du MAP s'avèrent essentielles au processus de réforme. Le manque de ressources continue toutefois à entraver les progrès.

Dans le chapitre sur la Roumanie, Marian Zulean, conseiller du président roumain, souligne que, à l'exception des années 1994-95 et 2000-1, le PIB national diminue en permanence depuis 1989. En dépit de cet état de fait, les sommes allouées à la défense ont augmenté de 35 pour cent pour atteindre 1 milliard de dollars en 2001 afin d'accélérer les réformes. Cette augmentation représente sans aucun doute en partie une réponse à une évaluation particulièrement pessimiste des forces armées roumaines, effectuée l'année précédente par le Chef d'état-major et le ministre de la Défense. Les conclusions de ce rapport signalaient qu'à l'époque, l'armée était mal préparée et insuffisamment formée, que 70 pour cent des pilotes des forces aériennes n'étaient pas opérationnels en raison du manque d'heures de vol et que la marine ne disposait que de 15 pour cent du carburant nécessaire. Il n'empêche qu'un bataillon du génie de quelque deux cents hommes participe aux opérations conduites par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine depuis 1996 et qu'un groupe d'officiers d'état-major est affecté à la KFOR depuis 1999. Ces deux contingents ont été augmentés en 2001, après les attaques terroristes du 11 septembre contre les Etats-Unis.

Dans le chapitre sur la Slovaquie, Marybeth Peterson Ulrich du War College de l'armée américaine consacre également une considérable attention aux ressources et souligne qu'un manque d'argent a conduit à la suspension des vols d'entraînement en 1999 et jusqu'au début de l'an 2000. L'acquisition de simulateurs de vol sophistiqués contribue à compenser en partie cette lacune, mais les tentatives visant à abolir la conscription et à créer une armée entièrement composée de volontaires pour 2006 sont compromises en raison du manque de ressources. Parallèlement cependant, la Slovaquie est parvenue à élaborer sa première stratégie de sécurité nationale en 2001, suit fidèlement le MAP et, après cinq années de contacts réduits entre militaires avec Prague à la suite de l'éclatement de la Tchécoslovaquie, intensifie sa coopération et ses exercices militaires avec la République tchèque.

Marybeth Peterson Ulrich s'intéresse aussi brièvement à l'héritage laissé par Vladimir Meciar, le premier

Premier ministre de la Slovaquie indépendante au pouvoir jusqu'en 1998 qui, d'après elle, est "célèbre pour la corruption". Cette corruption est sous-jacente dans toutes les discussions sur la transition en Europe centrale et orientale, mais il s'avère extrêmement difficile de collecter des données à ce sujet. Rares sont donc les analystes en mesure d'écrire sur ce thème. Anton Bebler fait exception à la règle. Cet universitaire et ancien diplomate slovène qui préside le Conseil atlantique dans son pays livre un chapitre intitulé *Corruption Among Security Personnel in Central and Eastern Europe* dans l'ouvrage *Army and State in Postcommunist Europe* (Frank Cass, Londres, 2001), qui comporte également un chapitre utile, rédigé par Dimitar Dimitrov, à propos de la réforme militaire et la budgétisation de la défense en Bulgarie. Le chapitre d'Anton Bebler analyse les influences historiques, rassemble les sources publiées relatives à la corruption - dont des données produites par l'"Economist" Intelligence Unit, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ainsi que Transparency International - et procède à l'évaluation des conditions d'octroi de "services" et des niveaux de tentation avant de fournir une liste de recommandations en dix points. Il est révélateur d'apprendre que, alors que les salaires mensuels des officiers d'Europe centrale varient entre 300 et 1 500 dollars, ceux de leurs collègues dans les pays les plus pauvres d'Europe du Sud-Est et dans certaines parties de l'ex-Union soviétique s'échelonnent de 25 à 100 dollars et que, dans certains cas, les officiers ne sont même pas régulièrement payés.

La plupart des illustrations spécifiques des activités de corruption fournies par Anton Bebler proviennent de l'ex-Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est. A. Bebler n'épargne pas son propre pays, puisqu'il cite des enquêtes parlementaires sur les bénéfices tirés de ventes d'armes illégales par la Slovénie à d'autres ex-républiques yougoslaves lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. A l'époque, la Slovénie faisait l'objet d'un embargo sur les armes imposé par les Nations Unies, qui n'a été levé qu'après l'entrée en vigueur des Accords de paix de Dayton marquant la fin de la guerre en Bosnie.

En Slovénie, la professionnalisation adopte une forme différente qu'en Roumanie et en Slovaquie. Forster, Edmunds et Cottey associent d'ailleurs la Slovénie à la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, autant de pays ayant adopté des structures de forces militaires de type post-neutre, reposant sur des forces de défense territoriale à l'armement relativement léger, complétées par un grand nombre de réservistes et des petites forces blindées et/ou des forces de projection de puissance. Ce modèle d'organisation militaire est particulièrement adapté aux petits pays n'ayant que peu de traditions militaires et des ressources économiques limitées. Le but de la stratégie militaire de ces Etats ne consiste pas tellement à infliger une défaite militaire à un ennemi supposé de loin supérieur, mais à rendre toute invasion et occupation ultérieure aussi difficiles et coûteuses que possible.

D'après Igor Kotnik-Dvojmoc et Erik Kopac, tous deux chargés de conférences au Département des Etudes de Défense de l'Université de Ljubljana, la Slovénie a lutté durant la majeure partie des années 1990 pour s'inscrire dans les décisions adoptées immédiatement après la guerre de dix jours de 1991 contre la Yougoslavie. Il a d'ailleurs fallu attendre 1999 pour qu'une stratégie à long terme relative à la taille et à la structure des forces armées slovènes soit adoptée. Le désir de Ljubljana d'adhérer à l'OTAN - un objectif soutenu par une large majorité de Slovènes lors d'un référendum organisé le 23 mars de cette année - constitue cependant un important facteur motivant le processus de réforme et qui a conduit, par exemple, à la création d'une unité spéciale, le 10ème Bataillon motorisé, dont le but principal réside dans la coopération internationale.

Dans les républiques baltes, les influences extérieures exercent un rôle plus important encore dans l'édification des forces armées et le processus menant à leur professionnalisation. Dans le chapitre consacré à la Lettonie, Jan Arveds Trapans du *Geneva Centre for Democratic Control of Armed Forces* souligne d'ailleurs que: "L'assistance non-coordonnée et inappropriée constitue une question importante pour la poursuite du développement de forces armées lettones professionnelles." Le pays a néanmoins largement bénéficié de l'implication étrangère et notamment de la nomination d'un colonel britannique d'origine lettone au poste de Chef d'état-major adjoint entre 1994 et 1997. Qui plus est, la Lettonie a parcouru un long chemin depuis le retrait soviétique. A cette époque, d'après un rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN: "Tout ce qui fut laissé se résumait à vingt-six sous-marins et navires coulés laissant échapper de l'acide, du pétrole et du phosphore."

Dans un chapitre intéressant notamment pour sa description de la résistance lituanienne au joug soviétique jusqu'en 1953, Robertas Sapronas du ministère lituanien de la Défense nationale, décrit comment les expatriés ont joué un rôle plus grand encore en Lituanie. Un certain nombre d'anciens officiers américains d'origine lituanienne ont ainsi été nommés à des postes importants après les élections de 1996 et, en 1998, un Lituano-Américain a été élu président. De la sorte, certaines structures militaires ont été mises en place en utilisant le modèle américain. Toutefois, comme en Slovénie et dans les deux autres républiques baltes, l'accent mis sur les capacités de projection de puissance et la culture de cadres professionnels au sein des forces armées, en partie conçues comme message politique adressé à l'OTAN, a contribué à créer une armée à deux niveaux et généré des tensions en termes d'allocation des ressources.

L'engagement limité de la Bulgarie dans le développement de capacités de projection de puissance la place dans la catégorie post-neutre. Mais Laura Cleary de la Cranfield University souligne que, à la différence des républiques baltes, la Bulgarie continue à s'appuyer sur des formations blindées relativement lourdes plutôt que sur des forces de défense territoriale légèrement armées pour défendre le territoire national. Le pays a commencé tardivement à passer à la professionnalisation et résisté à la tentation d'adopter des solutions de fortune, annulant les acquisitions d'équipements ne contribuant pas directement aux plans de réforme et adoptant une approche à moyen ou long terme. Ici encore, l'introduction du MAP fournit au processus de réformes militaires un ensemble d'objectifs présentant plus de pertinence et d'ampleur. Le désir de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'OTAN confère à l'Alliance un formidable moyen de pression pour modeler les politiques de défense de ces pays. Forster, Edmunds et Cottey attirent l'attention sur le fait que l'extension des valeurs de l'OTAN et, en particulier, le développement d'une compréhension partagée de ce qu'il convient d'entendre par contrôle civil et démocratique des forces armées et par normalisation des relations des forces armées avec la société constituent l'une des réussites majeures de l'Alliance au cours de la décennie écoulée. Ils s'interrogent toutefois sur l'avenir de la professionnalisation des forces armées après l'adhésion à l'OTAN, prévoyant une diminution des pressions politiques en vue de la réforme de la défense et un fléchissement de la volonté politique d'investir des ressources limitées dans la poursuite de la professionnalisation. Qui plus est, la nature inégale des processus de réforme et, en particulier la création en priorité d'unités spéciales pour la coopération internationale pourraient également signifier que l'efficacité globale de l'armée - au sein ou en dehors de l'OTAN - soit compromise. Les invitations adressées par l'OTAN ne constituent pas la fin d'un processus, mais son commencement. Dans toute la région, l'on constate un besoin persistant d'une approche plus holistique des réformes militaires et de la professionnalisation. Des questions fondamentales doivent encore être posées quant au rôle des forces armées dans l'environnement de l'après-Guerre froide. Tant que ces questions ne seront pas adéquatement traitées, les pays invités ne seront pas nécessairement capables de jouer le rôle influant au sein de l'Alliance qu'ils souhaitent jouer au même titre que les membres existants. ■

Général James L. Jones: SACEUR

Le général James L. Jones est le premier marine à occuper le poste de Commandant suprême des forces alliées en Europe et de Commandant des forces américaines en Europe. Il a succédé le 17 janvier de cette année au général Joseph W. Ralston et constitue le 14ème SACEUR. A ce titre, il commande l'ensemble des forces militaires de l'OTAN en Europe, ainsi que celles des plus de trente pays qui participent aux opérations en cours de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Ce vétéran du Vietnam a grandi en France et parle l'anglais et le français.

Revue de l'OTAN: Vous êtes le premier marine nommé SACEUR. Vous êtes également le premier SACEUR élevé en France. Quelle expérience particulière apportez-vous à vos fonctions ?

JAMES L. JONES: Je suis issu d'une culture qui vit dans des bases navales et, à ce titre, quelques minutes me suffisent pour faire mes bagages et partir vers un nouveau lieu d'affectation. Les marines ont une mentalité nomade par nature et nous ne nous attachons à aucun endroit en particulier. Dans la mesure où cela constitue un atout pour l'Alliance, tant mieux. Le fait d'avoir été élevé en Europe m'offre une vision des priorités européennes et de la manière dont les Européens voient les choses. Je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est offerte de remplir mes fonctions actuelles. Je suis très à l'aise en Europe. J'aime y vivre et j'ai sincèrement foi en l'OTAN depuis ma prime enfance, passée en Europe. J'apprécie les réalisations de l'Alliance au XXe siècle et je considère comme un privilège de pouvoir contribuer à ce qu'elle accomplira au XXIe.

(© SHAPE)

RO: Que souhaiteriez vous accomplir en tant que SACEUR et quelles difficultés anticipez-vous ?

JLJ: Je souhaite contribuer à la transformation de l'OTAN, à l'abandon d'une structure propre au XXe siècle en vue d'en faire une organisation prête à affronter les réalités du XXIe siècle. Cela constitue un défi passionnant. Le fait pour l'OTAN de constituer une force régionale ou mondiale dépendra manifestement du niveau d'investissement que les pays membres accepteront de consentir. Mon rôle consiste à fournir des conseils militaires avisés au Conseil de l'Atlantique Nord sur la meilleure manière de procéder.

Les difficultés que je suis susceptible de rencontrer sont probablement similaires à celles auxquelles je serais confronté dans n'importe quelle grande institution. L'OTAN se compose de pays membres. Ma tâche consistera pour une grande part à édifier un consensus, à dialoguer et à discuter pour contribuer à convaincre les gens de suivre la meilleure voie possible. Mais il en va de même dans la plupart des institutions démocratiques. Il convient de comprendre les règles de l'institution dans laquelle on entre, afin de pouvoir les exploiter au mieux pour parvenir à ses objectifs.

RO: Avant de devenir SACEUR, vous avez été impliqué dans les préparatifs d'une possible campagne en Irak. De quels dangers les planificateurs militaires doivent-ils tenir compte dans l'éventualité d'une guerre ?

JLJ: Les planificateurs militaires devraient toujours se préparer au pire. Après tout, des vies sont en jeux. Il est important de toujours se demander quelle est la pire chose qui puisse se passer et de préparer des plans d'urgence en réponse à cette éventualité. La pire difficulté à laquelle nous devons nous préparer en Irak réside dans la raison même pour laquelle nous pourrions devoir intervenir dans ce pays, à savoir la menace représentée par des armes de destruction massive. Il est probable que la deuxième difficulté en importance se situe dans les zones urbaines d'une certaine taille. J'ai conseillé d'examiner ces questions à fond avant qu'elles deviennent un réel problème. L'on peut toujours être optimiste et espérer que, si le conflit éclate, il sera de courte durée. Mais il convient également d'avoir un plan de secours en réserve, dans l'éventualité où les événements ne se passeraient pas comme on le désire.

RO: La création de la Force de réaction de l'OTAN est l'une des plus ambitieuses initiatives issues du Sommet de Prague. Comment envisagez-vous son fonctionnement ?

JLJ: La Force de réaction de l'OTAN devrait compter trois composants. Le premier, à savoir une capacité véritablement expéditionnaire, devrait être assemblée rapidement, pour faire suite aux décisions de Prague. Une telle force pourrait être formée d'unités existant

déjà dans l'Alliance, avec des capacités spécialisées. Elle devrait être constituée d'une force intégrée, avec des capacités aériennes, terrestres et maritimes. Toutes ces capacités existent déjà au sein de l'Alliance et sont, en principe, déjà achetées et payées. Cette force devrait avoir un quartier général. Elle devrait posséder un centre d'entraînement, être crédible, performante et disposer d'un soutien durable, si et quand nous décidons de l'utiliser. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est pas tellement difficile de mettre une telle force sur pied. Nous espérons être en mesure de présenter le cadre au sein duquel cette force opérera pour la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN en juin 2003 et de disposer d'une certaine capacité opérationnelle dès l'automne de cette année.

Le deuxième composant de la Force de réaction de l'OTAN est destiné à être utilisé lorsque le premier n'est pas suffisant pour accomplir une tâche. Je caractérise cette force comme davantage déployable qu'expéditionnaire, un peu plus solide, peut-être un peu plus lente à parvenir sur le théâtre d'opération, mais - une fois sur place - elle doit avoir la capacité d'accomplir une foule de tâches. Le troisième composant est réservé à un cas de conflit régional majeur, lorsque la totalité de la force est nécessaire. La simple géométrie d'une Force de réaction de l'OTAN triangulaire, avec le composant expéditionnaire au sommet, un composant déployable au milieu et un composant de suivi à la base, semble logique, tant en termes d'utilisation efficace des ressources que d'état de préparation de chacun des niveaux. Nous devrons nous assurer, avant tout, que la Force de réaction de l'OTAN est crédible et qu'elle n'est pas seulement impressionnante sur le papier.

RO: La structure de commandement de l'OTAN est en cours de reconfiguration. Quel genre de structure souhaitez-vous obtenir ?

JLJ: J'aimerais des structures présentant une utilité et une applicabilité militaires, et qui soient rationalisées pour répondre aux exigences des structures de commandement militaire du XXIe et non du XXe siècle. Beaucoup de choses ont changé. Pour être efficaces, nous n'avons plus besoin de gigantesques quartiers généraux avec des centaines de personnes. Grâce aux fantastiques possibilités de la technologie moderne, les commandants ne doivent désormais plus emmener avec eux tout ce dont ils peuvent avoir besoin. La dynamique se modifie dans son ensemble et notre système de commandement et de contrôle doit suivre le mouvement pour devenir plus efficace, plus performant, plus facilement déployable et pour apporter une capacité plus grande encore que celle que nous avions dans le passé.

RO: Qu'entendez-vous par "commandement transformationnel" ?

JLJ: Le commandement transformationnel aura pour tâche de veiller à ce qu'une transformation intervienne des deux côtés de l'Atlantique. La transformation constitue un pont bidirectionnel, que tout le monde peut emprunter. Les Européens peuvent être impliqués dans cette transformation. Les Américains peuvent être impliqués dans cette transformation. Il devrait y avoir une "école" commune pour l'examen des idées et la mise au point et l'acquisition ultérieures des systèmes destinés à nous aider dans le processus de transformation.

A mon sens, la transformation présente quatre caractéristiques. La première réside dans ce qu'une transformation doit être pour la plupart des gens, à savoir la collecte de nouvelles technologies. J'établirais également une distinction entre transformation et modernisation. La transformation ne peut être que deux choses. Soit elle implique que l'on est capable de faire quelque chose qui était impossible avant l'acquisition d'une nouvelle capacité ou d'une nouvelle invention, par exemple. Soit elle constitue une capacité existante qui a été transformée de manière exponentielle à la suite d'une innovation. Prenons, par exemple, les armes "intelligentes". L'aptitude à envoyer une arme au travers d'une fenêtre et à obtenir des résultats extrêmement précis est transformationnelle et l'utilisation du Système de positionnement global (GPS) transforme la manière dont les militaires accomplissent leur tâche, du simple peloton de fantassins à nos satellites de surveillance.

La deuxième caractéristique de la transformation est un concept opérationnel sur le champ de bataille. L'ère de la guerre en réseau est sans aucun doute arrivée. L'investissement dans des capacités centrées sur des réseaux et le développement de la plus grande perception possible des événements nous permettent de réduire la taille des quartiers généraux sur le terrain. Des compagnies d'infanterie sont désormais en mesure d'accomplir des missions qui étaient hors de portée de bataillons entiers voici à peine vingt ans. La réforme institutionnelle constitue un troisième aspect de la transformation. Les quartiers généraux grands et lourds inspirés par le système du jeu de construction traditionnel sont révolus. Les quartiers généraux devraient être moins nombreux et ils doivent être plus légers et plus souples. Je pense enfin que les détenteurs de l'autorité tels que moi-même doivent être en mesure d'articuler une vision pour nos organisations, qu'il s'agisse de l'OTAN ou du SHAPE, et de corréler cette vision à une utilisation efficace des ressources. Nous devons faire la démonstration que nous sommes capables d'utiliser les ressources

efficacement, parce que nous devons convaincre les gens d'investir dans le changement. Cela doit s'accompagner d'un plan bien réfléchi établissant le coût de la vision, quelle qu'elle soit.

RO: Dans quelle mesure la présence de troupes américaines stationnées en Europe est-elle susceptible d'évoluer au cours des prochaines années ?
JLJ: Il est trop tôt pour le dire. Mais si nous appliquons le principe transformationnel à toutes nos forces, et pas seulement aux troupes américaines, il est clair que certaines choses peuvent être accomplies différemment et que l'on peut réaliser des économies d'échelle. Cela est particulièrement vrai au niveau de l'infrastructure, en assignant une utilisation efficace à une partie de la logistique, à la pointe de l'épée. C'est le genre de changements que nous recherchons. Le monde est sans nul doute devenu plus petit en termes d'aptitude à se rendre rapidement dans un lieu donné et il est possible d'accomplir davantage avec une structure de forces réduite. Cela signifie qu'il est possible de modifier la manière dont et le lieu où les soldats sont basés, tout en maintenant nos liens étroits traditionnels au sein de l'Alliance.

RO: Comment envisagez-vous la collaboration avec l'Union européenne dans des situations pratiques telles qu'en ex-République yougoslave de Macédoine* et ailleurs ?
JLJ: Il est important que les forces utilisées dans des missions de l'Union européenne soient les mêmes que celles qui participent aux missions de l'Alliance, que nous maintenions les normes, la terminologie et l'entraînement de l'OTAN. Il serait extrêmement préjudiciable d'essayer de dupliquer ces capacités. Pour ce qui concerne la prochaine mission en ex-République yougoslave de Macédoine*, je ne vois aucune difficulté du point de vue militaire. Le SACEUR adjoint, l'amiral Rainer Feist, et moi-même travaillons main dans la main et j'espère que l'entreprise sera couronnée de succès.

RO: Lors du Sommet de Prague, sept pays ont été invités à adhérer à l'OTAN. Quels problèmes prévoyez-vous lors de l'intégration de ces pays aux structures de l'Alliance ?
JLJ: Ce sera la première fois que je serai impliqué de près dans ce type d'intégration. Mais l'OTAN a déjà tiré de nombreuses leçons de l'expérience apportée par le round d'élargissement précédent et je ne vois aucun problème insurmontable. Du point de vue militaire, nous entretenons déjà des liens étroits avec ces pays depuis de nombreuses années, par le biais du programme de Partenariat pour la paix et du Plan d'action pour l'adhésion. Nous savons donc à quoi nous attendre.

RO: Le Sommet de Prague a préparé le terrain politique devant permettre à l'OTAN d'opérer au-delà de la zone euro-atlantique. Quel genre de missions l'Alliance pourrait-elle être prête à assumer et où ?
JLJ: La mission ISAF 3 qui vient de commencer en Afghanistan sous le commandement allemand avec la participation des Pays-Bas et de la France constitue un bon exemple. Il ne s'agit pas d'une mission classique de l'OTAN, mais les principaux pays impliqués sont des membres de l'Alliance et ils utilisent la terminologie, les procédures et les capacités de l'OTAN. Dans l'éventualité d'une crise de nature humanitaire ou exigeant le maintien de la paix, l'Alliance a fait la preuve de sa compétence. Si elle le souhaite, elle disposera de la capacité d'opérer n'importe où dans le cadre d'opérations militaires à part entière.

RO: Quelles sont les réformes internes qui peuvent s'avérer nécessaires pour que l'OTAN puisse opérer au-delà de la zone euro-atlantique tout en préservant sa cohésion ?
JLJ: Nous procédons actuellement à la restructuration des deux Commandements stratégiques, afin que l'un s'occupe des opérations et l'autre de la transformation. C'est le Commandement transformationnel qui constituera le vecteur grâce auquel les pays pourront se joindre au dialogue transformationnel et adapter leurs forces armées. Des investissements plus importants au niveau du commandement, du contrôle et du renseignement seront importants, de même que la préservation des procédures communes de fonctionnement et la limitation du fossé des capacités. Il appartiendra à des responsables tels que moi-même et d'autres dirigeants de l'OTAN d'exprimer clairement l'importance de cette entreprise. Une fois encore, elle porte sur une utilisation plus efficace de nos ressources et sur une meilleure compréhension de la manière dont nous les obtenons et les dépensons.

RO: Dans quelle mesure la profession militaire a-t-elle évolué au cours de votre carrière et quelles compétences exige-t-on d'un soldat au XXIe siècle ?
JLJ: L'évolution a été, tout simplement, saisissante. Aux Etats-Unis, nous sommes passés d'une armée de conscription à une armée intégralement professionnelle voici vingt-sept ans. Pour ce faire, nous nous sommes lancés dans une grande aventure pour parvenir à nos forces armées actuelles, qui sont - de loin - les mieux formées, les plus remarquables et les plus compétentes au sein desquelles j'ai jamais servi. Les jeunes gens qui entrent dans l'armée aujourd'hui sont extraordinairement brillants, savent exactement ce qu'ils font et deviennent militaires pour de bonnes raisons. La manière dont ils appréhendent le concept de service aurait pu servir d'inspiration aux héros du XXe siècle qui nous ont légué le monde dans lequel

nous avons le privilège de vivre actuellement. Ceci étant, l'armée est aujourd'hui devenue plus complexe et plus technique. Nous exigeons davantage de nos jeunes officiers à un âge plus précoce que jamais par le passé. La formation des soldats, des sous-officiers et des officiers se déroule à un rythme étonnamment rapide. C'est ainsi par exemple qu'il n'est pas rare de rencontrer des diplômés de l'enseignement supérieur dans les rangs des sous-officiers. Comme il n'est pas rare de rencontrer des universitaires dans les rangs des officiers. Les officiers désireux de faire carrière doivent aujourd'hui non seulement bien connaître leur domaine d'activité spécifique, mais également être en mesure de travailler au sein d'un environnement de forces combinées. Ils doivent également parler couramment au moins une langue étrangère. Et ils doivent avoir une perspective et une appréciation globales du monde et de son évolution, afin d'apporter une contribution digne du poste qu'ils occupent et de l'uniforme qu'ils portent. J'ai tous les jours la preuve que tel est bien le cas lorsque je suis au SHAPE. Je suis entouré de personnes remarquablement intelligentes et dévouées, qui contribuent brillamment à une Alliance dont je pense que les plus beaux jours sont encore à venir. ■

---

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

La préparation à l'adhésion

S'appuyant sur l'expérience tchèque, Karel Kovanda donne quelques conseils aux sept pays invités, lors du Sommet de Prague, à se joindre à l'OTAN.

Les célébrations dans les sept pays invités lors du Sommet de Prague à se joindre à l'OTAN étaient parfaitement justifiées, puisqu'elles constituaient le reflet d'un grand accomplissement national. Il n'empêche que les enseignements issus de l'expérience tchèque laissent présager que de nombreux obstacles demeurent à surmonter par les pays invités lors du dernier round d'élargissement.

La situation qui prévaut aujourd'hui, au lendemain du Sommet de Prague, diffère de celle à laquelle la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été confrontées lorsqu'elles ont été invitées à adhérer à l'OTAN lors du Sommet de Madrid en juillet 1997. D'autant que les sept pays invités bénéficient de leur participation au Plan d'action pour l'adhésion (MAP). Les parallèles sont cependant suffisamment nombreux pour que les nouveaux pays invités puissent bénéficier de notre expérience pour leurs préparatifs durant le processus d'adhésion, la constitution de délégations efficaces et la mise en place des procédures sécuritaires appropriées au niveau du personnel et des informations.

Cérémonie d'adhésion : l'adhésion de la République tchèque à l'OTAN fut reportée de trois mois en attendant que le pays finalise sa mise en conformité aux Exigences militaires minimales. (© NATO)

Lors du premier round d'élargissement de l'OTAN de l'après-Guerre froide, les invitations d'adhésion ont été suivies de quatre rounds de pourparlers d'accession. Ceux-ci ont couvert des questions politiques et économiques, de réforme militaire, de ressources et de sécurité, pour aboutir à la signature des protocoles d'adhésion. Le processus de ratification s'est achevé en décembre 1998, mais il a fallu attendre trois mois supplémentaires pour que nous devenions officiellement membres de l'Alliance en mars 1999. Ajoutons que nos problèmes initiaux ne sont pas encore complètement résolus.

Le Sommet de Madrid a été précédé par plusieurs rounds de discussions au cours desquels Prague et Bruxelles ont appris à se connaître. Après Madrid, ces discussions se sont muées en pourparlers intensifs ne laissant aucune place à la négociation. Notre équipe se composait d'experts des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que des Finances et de l'Intérieur. Avant chaque round de pourparlers, l'OTAN nous soumettait des questions, auxquelles nous préparions des réponses écrites détaillées que nous remettions au cours de la réunion proprement dite. A ce stade, nous présentions également un résumé oral de notre documentation et nous répondions à toutes les questions supplémentaires.

Nous considérons que notre travail avec les deux autres pays invités, la Hongrie et la Pologne, s'est avéré particulièrement utile. Comme les dates de chaque round de pourparlers d'adhésion étaient décalées, le pays qui participait le premier à chaque round partageait ensuite ses impressions avec les deux autres.

Pourparlers d'adhésion

Il n'y aura cette fois que deux rounds de pourparlers d'adhésion, étant donné que de nombreuses questions ont déjà été traitées par le processus du MAP. La signature des protocoles est prévue pour la fin mars 2003, après quoi les 19 membres existants et tous les pays invités auront un peu plus d'un an pour ratifier les nouvelles adhésions, le processus devant être achevé pour le prochain Sommet de l'OTAN en mai 2004.

Le processus du MAP a permis aux pays de décider volontairement d'adopter et d'absorber les recommandations de l'OTAN. Certaines questions peuvent toutefois faire l'objet d'exigences de l'OTAN auprès des pays même une fois devenus membres. Dans notre cas, une série de points de ce type est apparue au cours de la dernière phase de la ratification. Elle incluait les questions liées à notre compatibilité avec la législation et les défenses aériennes de l'OTAN permettant une assistance efficace aux termes de l'article 5 du Traité de Washington et la clause de

Karel Kovanda est le représentant permanent de la République tchèque auprès de l'OTAN.

défense collective. Nous avons dû travailler dur pour satisfaire ces Exigences militaires minimales comme on les appelle, même si elles allaient manifestement au-delà des simples questions militaires. Ce qui explique le délai de trois mois entre décembre 1998 et mars 1999 avant que nous ayons pu signer le Traité de Washington.

L'une des nouvelles questions soulevées au cours des pourparlers d'adhésion portait sur l'ampleur de notre contribution aux budgets civil, militaire et d'investissements sécuritaires de l'OTAN. Calculé par les économistes de l'Alliance sur base du produit intérieur brut et de considérations de parité de pouvoir d'achat, le pourcentage a été approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il nous a ensuite été soumis sur une base non négociable.

La période de ratification devrait être mise à profit pour un recrutement intensif

La République tchèque contribue à concurrence de 0,9 pour cent à chacun des budgets de l'OTAN, soit un total d'environ 15 millions d'euros par an. Cette contribution et le coût de nos représentants et officiers au sein de la structure de commandement de l'OTAN constituent les seules dépenses directes entraînées par l'adhésion à l'OTAN. Toutes les autres dépenses sont volontaires ou seraient de toute façon consenties, qu'un pays appartienne ou non à l'OTAN.

Une fois les pourparlers achevés, nous avons adressé une lettre au Secrétaire général pour réitérer notre intérêt pour l'adhésion à l'OTAN, ce qui a débouché sur la signature par les ministres alliés de protocoles d'adhésion distincts pour chaque pays lors d'une cérémonie conjointe à Bruxelles. Une fois signés, ces protocoles ont dû être approuvés par tous les pays membres, ce qui a exigé un temps certain, puisqu'une ratification parlementaire était généralement requise.

Mon pays a également dû ratifier son adhésion à l'OTAN. Nous aurions pu, pour ce faire, attendre l'achèvement du processus de ratification par les seize membres existants, puis adopter notre propre législation nationale. Cela aurait toutefois ralenti le processus de plusieurs semaines. C'est pourquoi nous avons opté pour une législation "conditionnelle", autorisant effectivement le gouvernement à accepter l'invitation à adhérer à l'OTAN "pour autant qu'une telle invitation soit adressée". Les procédures diffèrent légèrement de pays à pays. Dans le cas de la République tchèque, l'aboutissement du processus a été marqué par la signature, par le président Václav Havel, des instruments de la ratification. Une cérémonie similaire s'est simultanément déroulée à Budapest et à Varsovie, afin d'éviter l'adhésion d'un pays avant les deux autres, avec obligation pour lui de ratifier les deux suivantes.

Construire une représentation effective

Au cours du processus d'adhésion, il était essentiel que nous constituions notre représentation. Il s'agit-là d'un processus extrêmement délicat et toute erreur commise à ce stade peut avoir de graves conséquences. Toutes les délégations se composent d'une section politique - un panachage de diplomates, généralement issus du ministère des Affaires étrangères, et de conseillers pour la défense, habituellement des experts civils du ministère de la Défense - et d'une section militaire composée d'officiers.

Concevoir la structure interne d'une délégation représente une tâche complexe. Comment, par exemple, les diplomates, les conseillers pour la défense et les militaires doivent-ils travailler de concert ? Quels mécanismes adopter pour veiller à ce que tous les composants de la délégation adoptent les mêmes positions au sein des différents comités ? Et comment le représentant permanent peut-il savoir qui fait quoi sans être noyé sous une multitude de détails infimes ? Ce sont-là des considérations extrêmement importantes que chaque délégation prend en compte d'une manière différente.

Dans le cas de la République tchèque, nous avons estimé utile de formaliser les grandes lignes des mécanismes internes de notre délégation, en incluant, par exemple, dans un statut les relations entre les personnes qui sont secondées par, relèvent de ou sont rémunérées par différents ministères. Avant la promulgation de ce statut, ses dispositions ont été largement discutées à Prague, en particulier entre les ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Une première mouture avait été rédigée lors de la constitution de la mission tchèque auprès de l'OTAN, version qui a été modifiée lorsque nous sommes devenus membre à part entière de l'Alliance, afin de refléter notre nouveau statut et l'expérience engrangée entre-temps.

La période de ratification devrait également être mise à profit pour le recrutement intensif de personnel. A l'époque où le protocole d'adhésion a été signé, la mission tchèque auprès de l'OTAN ne disposait que d'un peu plus d'une dizaine d'employés à plein temps et se composait d'un conseiller pour la défense, d'un représentant militaire, d'une secrétaire, d'un chauffeur,

d'un couple de diplomates et de l'ambassadeur. L'une de mes premières tâches a consisté à renforcer d'urgence cette mission.

Contrairement à ce que nous pensions, l'OTAN nous a ouvert la plupart des comités immédiatement. C'est ainsi qu'au cours des semaines qui ont suivi la signature du processus d'adhésion, nous avons constaté que nous étions à peine en mesure de faire face au nombre de réunions auxquelles nous étions conviés et qui finirent par inclure tous les thèmes pour lesquels nous avions l'habilitation de sécurité. Qui plus est, si nous y participions officiellement en tant qu'observateurs, cela n'empêchait nullement nos représentants de s'exprimer. Et les seules réunions auxquelles notre présence pouvait poser certains problèmes étaient celles pour lesquelles l'accord de tiers était requis. Nous avons d'ailleurs fini par participer à toutes les rencontres de ce type, à l'exception de celles du Conseil conjoint permanent au sein duquel les Alliés de l'OTAN rencontraient la Russie.

L'implication est claire. Les nouveaux membres seront susceptibles de participer aux structures de l'OTAN pratiquement dès l'instant où l'encre des protocoles d'adhésion sera sèche. Comme il s'agit-là d'une expérience extrêmement précieuse, nous ne saurions trop leur conseiller de renforcer le plus rapidement possible leur mission en conséquence.

A cet égard, il est intéressant de noter que les pays ont une "mission" avant d'officiellement devenir membres de l'OTAN. Ils peuvent ensuite renommer leur "mission" "délégation". Tous les membres de l'OTAN à l'exception des Etats-Unis ont des délégations. Qui plus est, alors que les abréviations utilisées par l'OTAN pour les différents pays partenaires comportent trois lettres, ce nombre n'est que de deux lettres pour les membres. C'est ainsi que l'abréviation CZE pour la République tchèque est devenue CZ.

La délégation tchèque regroupe désormais une cinquantaine de personnes et inclut des diplomates, des conseillers pour la défense, des militaires et le personnel de soutien. Ces effectifs répondent plus ou moins à nos besoins. Certaines délégations sont cependant plus réduites. Lors de la constitution d'une délégation, il est important de trouver des personnes compétentes pour la tâche qui doit leur incomber, parlant couramment au moins l'une des deux langues de travail et qui bénéficieront de l'habilitation de sécurité. Les critères sont rigoureux et je dois me battre en permanence pour maintenir tous les effectifs de ma délégation.

Disposer du personnel militaire qualifié est plus difficile encore. Cela s'explique par le fait que l'armée doit trouver des officiers qui, en plus de leurs compétences, connaissances linguistiques et habilitation de sécurité, ont le grade approprié. Qui plus est, si la présence de l'armée doit être assurée au niveau de la délégation tchèque et de notre représentation au Quartier général des forces alliées en Europe à Mons, elle doit également pourvoir des dizaines de postes au sein de divers commandements militaires de l'OTAN. La structure de commandement de l'Alliance fait actuellement l'objet d'une révision dont la dernière étape sera constituée par un exercice d'affectation extraordinairement difficile, consistant notamment à déterminer quels postes confier à des officiers de pays invités. Ajoutons que le choix du Personnel militaire international de l'OTAN est en outre tributaire de quotas nationaux.

Il se pourrait que la plupart des membres issus du round d'élargissement le plus récent éprouvent encore plus de difficultés que nous à trouver du personnel qualifié pour leur délégation. Cela s'explique par le fait que cinq des sept pays invités se joindront à l'Union européenne à peu près en même temps que se déroulera le processus de ratification pour l'OTAN. En plus d'étoffer leur représentation auprès de l'Alliance, ils devront donc également renforcer leur présence auprès de l'Union.

Les questions de sécurité

L'importance d'une législation nationale pour la sécurité judicieusement rédigée ne peut être surestimée. Il existe une politique standard de l'OTAN qui peut tout simplement être traduite et appliquée par les différents pays. Pour des raisons historiques cependant, la législation tchèque se devait d'aller au-delà des exigences minimales de l'OTAN, raison pour laquelle le processus de rédaction s'est avéré extrêmement long. La planification de la rotation des diplomates et militaires pour les postes liés à l'OTAN est d'une longueur et d'une complexité disproportionnées lorsque l'on considère les formalités exigées pour nos missions à l'étranger. Des difficultés supplémentaires surviennent en outre lorsqu'on en arrive à la certification des équipements de communication et des sociétés industrielles nationales appelées à travailler avec l'OTAN.

Le choix d'un système de communication sûr est essentiel pour l'efficacité d'une délégation, étant donné que l'OTAN classifie les documents en fonction de leur niveau de confidentialité, qui peut aller de "Restreint" à "Confidentiel", "Secret" et au-delà. Au sein de l'OTAN, nous utilisons le système Minerva pour la réception de documents jusqu'à la classification "Secret OTAN" incluse, documents que nous envoyons ensuite à Prague par le biais du système Cronos de l'Alliance. Il appartient toutefois à chaque délégation de résoudre la

question de la gestion de son flux de communications et de documents avec son siège, voire même avec plusieurs sièges. Le plus grand soin doit être apporté à la mise en place d'un système de communication unique ou au minimum compatible entre les politiques et les militaires de la délégation. La tâche n'est pas aisée. Chaque institution souhaite posséder son propre système et espère des autres qu'ils l'adopteront.

Pour être honnête, il nous reste encore à trouver la manière idéale de gérer le flux de documents. Nous savons comment recevoir des documents et les transmettre à notre capitale de façon relativement efficace. A ce jour cependant, nous éprouvons toujours de grandes difficultés à transmettre des documents de l'OTAN à nos ambassades dans des pays tiers. Inutile de dire que, pour cette raison, des informations très utiles collectées à l'OTAN n'aboutissent pas à leurs destinataires, ce qui nuit à l'efficacité du corps diplomatique. La prise en charge des documents est étroitement liée à la communication. De 25 000 à 30 000 documents transitent par notre registre chaque année. Il nous a fallu un certain temps pour ramener notre système complexe à un seul registre pour l'utilisation civile et militaire, mais nous disposons désormais d'une seule numérotation pour les documents destinés à tous les membres de notre délégation. En effet, même si les documents de l'OTAN sont déjà numérotés, ils se voient également attribuer une numérotation tchèque. A chaque étape, les considérations sécuritaires et le simple bon sens doivent entrer en ligne de compte. Ce qui souligne l'importance de la communication et de la coordination, pour les questions administratives comme de fond, entre les différents composants de la délégation.

Les années à venir seront manifestement difficiles pour les pays invités, au même titre que ces dernières années ont représenté un véritable défi pour la République tchèque. La récompense ultime, à savoir l'établissement d'une présence efficace au sein de l'OTAN, vaut cependant largement les efforts consentis. D'autant que l'adhésion à l'Alliance constitue un grand accomplissement national pour tous nos pays. ■

Le défi pour la Roumanie

Adrian Pop analyse le défi auquel la Roumanie est confrontée si elle veut contribuer utilement à l'Alliance.

L'invitation adressée à la Roumanie d'entamer des pourparlers d'adhésion à l'OTAN avec six autres pays d'Europe centrale et orientale a été tout simplement saluée comme un triomphe national. Bucarest a toutefois du pain sur la planche si elle veut être préparée pour son adhésion en mai 2004 et contribuer utilement à l'Alliance dès l'abord.

Il est indéniable que l'adhésion de la Roumanie à l'OTAN apportera à l'Alliance certains avantages immédiats. Avec la Bulgarie, la Roumanie contribuera au renforcement du Flanc sud en reliant la Hongrie à la Turquie, en améliorant l'accès de l'OTAN aux opérations de maintien de la paix dans les Balkans et en renforçant la coopération et la stabilité régionale dans le sud-est de l'Europe. L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie consolidera également la présence de l'Alliance sur le pourtour de la mer Noire.

Affectation internationale : plus de 1 000 soldats roumains sont actuellement déployés à l'étranger. (© SFOR)

Premier pays à s'être joint au Partenariat pour la paix en 1994, la Roumanie se prépare activement à l'adhésion à l'OTAN depuis pratiquement dix ans. De la sorte, Bucarest démontre tout l'intérêt de l'approche détaillée et complète par l'Alliance de la sécurité définie par le Concept stratégique et participe aux efforts visant à réduire les dangers qui résultent de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

La période qui nous sépare de mai 2004, moment où le processus de ratification doit s'achever, sera particulièrement critique pour les préparatifs roumains en vue de l'adhésion. La décision, au Sommet de Prague, d'inviter la Roumanie à entamer des pourparlers d'adhésion à l'OTAN a d'ores et déjà puissamment stimulé la confiance nationale et l'énergie positive qui en découle, mais elle doit être canalisée en vue de la poursuite de la réforme militaire. A cet égard, une attention particulière devra être accordée à la planification de la défense, aux questions légales, à la planification des urgences civiles, ainsi qu'à la sécurité et à l'information, afin de transformer l'industrie de la défense en une industrie de la sécurité et de la défense, et de l'adapter au nouvel environnement sécuritaire.

La restructuration en cours

Les forces armées roumaines doivent poursuivre leur restructuration conformément aux programmes en cours - Programme Force 2003 et Objective Force 2007 - pour devenir plus opérationnelles et efficaces. La future structure tentera de parvenir à un équilibre entre les forces et les ressources financières, tout en regroupant des forces d'active et territoriales. Elle permettra de disposer d'une capacité de réaction rapide dans l'éventualité d'un prochain conflit, capacité qui fournira le temps nécessaire pour le renforcement des forces territoriales et l'intervention des Alliés. L'accent sera mis sur le caractère opérationnel des troupes alpines, des parachutistes, de l'aviation, de l'artillerie, de la marine et de l'infanterie.

Dans le cadre du Plan d'action pour l'adhésion (MAP), la Roumanie se concentre sur l'accroissement de l'interopérabilité, de la capacité à se déployer et de la capacité de soutien de ses forces assignées aux opérations de maintien de la paix et aux missions relevant de l'Article 5. La priorité est donnée à la formation, incluant l'apprentissage d'une langue opérationnelle et l'état de préparation en conformité avec les normes de l'OTAN.

C'est ainsi que la Roumanie a assigné un certain nombre d'unités aux opérations de défense collective et à d'autres missions de l'Alliance, allant du soutien de la paix et de la réponse aux crises aux opérations de combat. Toutes les forces assignées à la défense collective ou au Partenariat pour la paix sont également disponibles, comme exigé, pour des

Adrian Pop est professeur à l'Université "Dimitrie Cantemir" de Bucarest et directeur de recherche à la Fondation EURISC.

opérations sur le territoire roumain et au-delà, au cas par cas. Qui plus est, la Roumanie est déterminée à participer à toutes les nouvelles structures de forces de l'Alliance, y compris la Force de réaction de l'OTAN. L'ensemble des forces mis à disposition pour des opérations de maintien de la paix offre déjà la capacité à la Roumanie de soutenir, sur le théâtre d'opération, deux bataillons pendant une période de six mois, et le pays consent de grands efforts pour accroître cette capacité. A la suite de l'implication de la Roumanie dans la campagne internationale contre le terrorisme et du déploiement de troupes roumaines en Afghanistan, ce niveau est d'ailleurs déjà dépassé. Plus de mille hommes sont actuellement déployés à l'étranger, sans compter la contribution de la Roumanie à la Réserve stratégique SFOR/KFOR. Pour la fin de l'année, la Roumanie devrait en outre être en mesure de déployer et de soutenir 500 hommes dans des opérations à l'étranger. Ceci étant, il appartient encore à l'armée roumaine de concentrer sa contribution à l'OTAN en termes de capacités spécialisées - unités alpines, police militaire, déminage et renseignements militaires - et d'infrastructures destinées à des opérations aériennes, marines et terrestres.

La décision […] d'inviter la Roumanie à entamer des pourparlers d'adhésion à l'OTAN a […] puissamment stimulé la confiance nationale

Pour ce qui concerne la planification de la défense, la Roumanie possède un système compatible avec l'OTAN et prend actuellement des mesures pour se préparer aux exigences de la planification des forces de l'Alliance. Cela implique l'amélioration de la prise de décisions, afin de lier explicitement les responsabilités de la Roumanie envers l'Alliance aux ressources limitées du pays. Désormais, le budget de la défense roumain est ainsi directement fonction des prévisions en matière de PIB et repose sur l'engagement du gouvernement à garantir un niveau adéquat de dépenses de défense.

Dès que la Roumanie deviendra un membre à part entière de l'Alliance, elle voudra - et l'on attendra d'elle - une représentation nationale efficace auprès de l'OTAN et elle occupera un certain nombre de postes, tant civils que militaires, dans les structures de l'Alliance. L'identification du personnel possédant les compétences linguistiques, l'expérience et les qualifications appropriées pour ces tâches constitue un défi majeur. Une commission a donc été créée au sein du ministère de la Défense pour coordonner le processus et sélectionner un groupe de fonctionnaires, d'officiers et de sous-officiers répondant aux critères nécessaires.

Qui plus est, depuis janvier de cette année, l'Ecole nationale d'études politiques et d'administration de Bucarest organise un Programme de formation de cadres OTAN de haut niveau, en coopération avec le Collège de la défense de l'OTAN et le Centre européen George C. Marshall pour les études de sécurité. Ces cours offrent une formation spécialisée aux fonctionnaires et aux militaires pour les préparer à des postes liés à l'OTAN et à des emplois au sein de l'Alliance même. Le corps professoral est constitué de responsables du gouvernement, de personnalités étrangères et d'universitaires roumains, ainsi que de membres de la faculté de l'Ecole nationale.

Il n'empêche que la gestion des ressources humaines doit être améliorée au sein des forces armées roumaines, afin de l'aligner sur les meilleures pratiques de l'OTAN. Cela impliquera une optimisation des structures de carrière militaire, la réforme des systèmes de recrutement et de formation, et l'offre de meilleures opportunités professionnelles aux sous-officiers. Les structures centrales seront considérablement réduites par la suppression des unités de signalisation, de soutien logistique et d'administration inutiles, ainsi que par l'élimination des installations, dépôts et installations de formation faisant double emploi, ce qui entraînera une réorganisation de la formation militaire et une réduction de l'infrastructure actuelle en Roumanie.

La préparation à l'adhésion à l'OTAN constitue une question intergouvernementale, interdépartementale et interdisciplinaire. Il en résulte que l'établissement de contacts horizontaux entre responsables gouvernementaux et diverses agences de sécurité est essentiel. Malheureusement, l'on relève de nombreux cas où les départements d'un même ministère ignorent leurs devoirs et activités respectifs, où les divers ministères chargés des questions de sécurité et de défense délivrent des messages divergents sur des sujets d'intérêt commun et où l'administration présidentielle et le gouvernement émettent des signaux contradictoires sur des questions essentielles de politique intérieure.

Les questions qui ont menacé de miner la candidature de la Roumanie à l'OTAN - la corruption, une

économie fragile et l'influence résiduelle de la police secrète de l'époque communiste au sein des agences de sécurité - sont toujours d'actualité. Bucarest doit combattre la corruption de manière plus convaincante et ne pas se limiter à des gesticulations destinées à l'étranger. Pour leur part, les pays occidentaux devraient reconsidérer leur tendance à tolérer la corruption parmi les personnes occupant des postes de responsabilité aussi longtemps qu'elles semblent faire avancer les choses dans la bonne direction. Si la Roumanie n'améliore pas ses performances économiques, elle sera incapable de soutenir tant les réformes militaires existantes que les niveaux actuels de dépenses de défense. Le problème posé par la poursuite de la présence de la Securitate à des postes de responsabilité doit également être résolu pour que les Alliés puissent avoir confiance dans l'aptitude de la Roumanie à disposer d'informations sensibles.

Comme l'adhésion à l'OTAN concerne l'ensemble de la société roumaine, la société civile a un rôle majeur à jouer dans le maintien de la dynamique en vue de l'intégration euro-atlantique de la Roumanie. En tant qu'acteurs indépendants proches de la base, les organisations non gouvernementales doivent mettre la pression sur les autorités pour accélérer le rythme de la réforme de la défense, baliser les problèmes susceptibles de survenir au cours du processus, surveiller la manière dont les différents programmes liés à l'OTAN sont mis en œuvre et contribuer à la mise en place et au maintien d'un soutien informé à l'adhésion à l'Alliance.

Les autorités devraient de leur côté collaborer avec les organisations non gouvernementales orientées vers la sécurité, en les informant des initiatives gouvernementales, en les consultant et en les chargeant de certaines recherches, tout en les impliquant activement dans la promotion de l'intégration euro-atlantique. La création d'une nouvelle culture sécuritaire basée sur un véritable partenariat entre le gouvernement et la société civile est susceptible de générer une nouvelle prise de conscience par la population de la nécessité d'une implication active pour contrer les nouvelles menaces pour la sécurité.

Ceci est important, étant donné qu'un débat sur les implications de l'adhésion à l'OTAN et sur l'évolution de l'environnement sécuritaire doit encore avoir lieu. Des questions telles que l'impact de la restructuration des forces armées en termes de réduction des effectifs, de modernisation et de professionnalisation doivent être adéquatement posées. La réforme de l'industrie de la défense en général et ses relations avec le monde professionnel doivent être discutées. Par ailleurs, la perception favorable par l'opinion publique de la contribution de la Roumanie aux opérations de maintien de la paix, de la mise en œuvre des programmes d'intégration de l'OTAN et des opportunités résultant de l'adhésion à l'Alliance est nécessaire pour préserver les engagements à long terme.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre New York et Washington ont considérablement modifié la perception du monde et ont, notamment, renforcé la conscience de la complexité du nouvel environnement sécuritaire. Comme les nouvelles menaces et, en particulier, la menace terroriste estompent la frontière entre sécurité intérieure et extérieure, la Roumanie - à l'instar de nombreux autres pays - doit entamer un vaste réexamen de la division des tâches entre ses agences de renseignement et d'application des lois, ainsi qu'entre les divisions intérieures et étrangères de ces dernières. Elle doit, en outre, activement promouvoir la coopération entre agences en matière de sécurité et procéder à des modifications de la recherche & développement orientées vers la défense, la priorité étant donnée aux systèmes de renseignement de haute technologie.

Il est manifestement impossible de faire face aux menaces actuelles pour la sécurité - le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogue et de matières nucléaires, l'immigration clandestine, la corruption, le blanchiment d'argent, les risques naturels, l'épuisement des ressources en eau, pétrole et gaz - sans une coopération efficace entre les institutions civiles et militaires. Qui plus est, seul un partenariat adéquat entre les secteurs public et privé peut efficacement s'attaquer à des questions telles que la gestion des frontières, la sécurité des transports, la préservation de l'ordre public et la prévention des conflits civils, la défense civile et l'état de préparation des moyens de secours lors de catastrophes.

Le besoin d'un tel partenariat est plus évident encore lorsqu'il s'agit de combattre le terrorisme. La vulnérabilité des infrastructures essentielles aux actes terroristes exige d'ailleurs virtuellement la création d'une force d'intervention relevant du secteur privé et comprenant des experts financiers, des analystes informatiques, des scientifiques, des biochimistes, des médecins et d'autres spécialistes hautement formés et prêts à collaborer avec le nombre croissant de firmes privées de sécurité pour empêcher la répétition du genre d'incidents qui ont eu lieu le 11 septembre. La conception et la mise en œuvre d'un partenariat efficace avec le secteur privé et la promotion de celui-ci au niveau gouvernemental et non gouvernemental

devraient, dès lors, également constituer une priorité de l'après-Prague.

La coopération avec les pays voisins

A la veille du Sommet de Prague, la Bulgarie et la Roumanie ont réussi à convaincre la Grèce et la Turquie de soutenir leurs candidatures et de faire du lobbying auprès des autres pays membres en leur faveur. Elles y sont parvenues en faisant valoir auprès d'Ankara et d'Athènes que l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Alliance, la consolidation du Flanc sud de l'OTAN qui en résulterait, de même que l'atténuation des tensions régionales bilatérales sont dans l'intérêt de la Turquie et de la Grèce, ainsi que de l'Alliance dans son ensemble.

La coopération entre la Bulgarie et la Roumanie d'une part et l'ensemble des quatre pays d'autre part ne devrait pas prendre fin à présent que les invitations d'adhésion ont été lancées. Elle devrait au contraire s'intensifier. La Bulgarie et la Roumanie devraient porter leur coopération militaire à un nouveau niveau et collaborer dans des domaines tels que le développement de capacités conjointes et la promotion de la coopération régionale. Avant même d'envisager la spécialisation des rôles et les capacités spécialisées dans le contexte de l'OTAN, les deux pays devraient commencer à développer des ressources communes. Cette coopération pourrait également inclure une implication plus poussée dans les opérations de gestion des crises, incluant des initiatives conjointes dans le sud-est de l'Europe et l'interconnexion des systèmes de surveillance aérienne bulgare et roumain. De la sorte, Bucarest et Sofia seraient en mesure de faire la preuve qu'ensemble, elles peuvent contribuer à l'amélioration de l'environnement sécuritaire de ce qui a constitué la région la plus instable de l'Europe dans les années '90.

La promotion d'éventuels projets conjoints d'oléoducs et de gazoducs rassemblant la Grèce et la Turquie et reliant la Caspienne à l'Europe occidentale pourrait renforcer la coopération entre la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie et la Turquie. Ces oléoducs et gazoducs traverseraient probablement aussi la Bulgarie et la Roumanie et confèreraient ainsi une dimension nouvelle - de sécurité énergétique - aux relations quadrilatérales.

Après avoir travaillé si dur pendant si longtemps pour être invitée par l'OTAN, au Sommet de Prague, à entamer des pourparlers d'adhésion, la Roumanie risque de tomber dans l'autosatisfaction. Le processus de ratification ne doit cependant pas être considéré comme acquis. Dans les mois à venir, les progrès du pays en vue de résoudre ses problèmes en suspens et de réformer ses structures en phase avec la transformation de l'OTAN elle-même pour une meilleure préparation face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité feront l'objet d'une grande attention. Du point de vue de l'Alliance, la mise sur pied d'unités spécialisées pouvant contribuer à la sécurité euro-atlantique dans son ensemble et forger un authentique partenariat entre secteur public et secteur privé devrait considérablement accroître les chances de la Roumanie de devenir un membre à part entière - actif et responsable - de l'OTAN. ■

L'amélioration des capacités européennes de ravitaillement en vol

Federico Trillo-Figueroa Martínez-Conde décrit comment l'Espagne a pris la tête d'une initiative visant à créer une flotte d'avions-citernes européens.

Depuis quelques années, tant l'Alliance que l'Union européenne se préoccupent des lacunes en capacités essentielles - telles que le ravitaillement en vol, les stocks de munitions guidées avec précision et le transport stratégique - des pays européens. Pour y remédier, les différents pays joignent désormais leurs forces de manière novatrice, afin de renforcer leurs capacités dans ces domaines. L'Espagne prend pour sa part la tête d'un consortium de neuf pays qui travaillent à la création d'une flotte d'avions-citernes.

Pénurie des capacités : le manque d'avions-citernes en Europe est susceptible de saper l'aptitude de l'OTAN à répondre aux crises. (© NATO)

Les avions-citernes constituent des investissements onéreux, mais sont essentiels au déploiement à longue distance, en guise de soutien à d'autres aéronefs. Les Etats-Unis possèdent d'ailleurs plus de sept cents de ces appareils, dont l'absence en Europe représente une insuffisance majeure des capacités militaires de l'Union. Cette lacune pourrait également saper l'aptitude de l'OTAN à répondre aux crises. C'est pour cette raison que la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Pologne et le Portugal ont décidé, lors du Sommet de l'OTAN à Prague, de chercher les moyens d'y remédier à court et moyen terme.

L'Union européenne et l'OTAN ont examiné la nature de l'insuffisance de capacités de ravitaillement en vol, afin d'identifier des solutions éventuelles. A l'OTAN, un Groupe de haut niveau présidé par les Pays-Bas a procédé à une première étude de cette insuffisance, dans le cadre de l'Initiative des capacités de défense, le programme de haut niveau de l'Alliance visant à accroître ces capacités.

Federico Trillo-Figueroa Martínez-Conde est ministre de la Défense espagnol.

Un effort plus récent pour améliorer les capacités de ravitaillement en vol de l'Europe réside dans le lancement du Plan d'action européen sur les capacités (ECAP) dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense. L'ECAP a mis sur pied des comités d'experts - les "comités ECAP" - pour étudier les plus graves lacunes de capacités. Ils incluent un Comité pour le ravitaillement en vol, au sein duquel neuf Etats membres de l'Union européenne sous la direction de l'Espagne et de l'Italie collaborent avec l'industrie pour explorer des moyens rentables d'accroître le nombre d'avions-citernes en Europe.

Eviter les doubles emplois

Au sein de l'ECAP, l'Union européenne collabore avec l'OTAN et ses agences afin d'éviter les doubles emplois et de trouver des synergies. Les représentants de l'OTAN participent ainsi activement à certaines réunions de l'ECAP. De même, lorsque les ministres de la Défense de l'OTAN ont lancé l'Engagement de capacités à Prague, ils ont décidé que cette nouvelle initiative de l'Alliance devait "parvenir à un renforcement mutuel et à une transparence totale des activités liées à l'ECAP, en tenant compte de l'importance de l'esprit d'ouverture respectant l'autonomie des deux organisations, dans le cadre de modalités à définir".

La nécessité d'un renforcement mutuel est particulièrement importante pour toute activité qui implique une coopération multinationale. Pour faciliter ce renforcement, la Conférence de Prague sur la coopération multinationale de septembre 2002 a veillé à assigner à l'OTAN un rôle moteur pour les activités multinationales impliquant les pays ayant déjà assumé des responsabilités similaires dans le cadre de l'Union européenne. C'est pour cette raison que l'Espagne a pris la tête de l'effort de renforcement de la capacité de ravitaillement en vol.

L'Union européenne et l'OTAN ont identifié des solutions communes à des déficiences communes, mais elles continuent à approcher les problèmes différemment et à travailler dans des cadres politiques et stratégiques différents. La planification de la défense de l'OTAN reflète les objectifs et moyens définis par le Concept stratégique de l'Alliance. En réponse au questionnaire annuel de planification de la défense, les gouvernements alliés soumettent à l'OTAN leurs plans de forces et de dépenses de défense pour les cinq prochaines années. Ces plans sont examinés dans l'optique de leur harmonisation avec les Objectifs de forces de l'OTAN. Au cours du processus, les Commandants stratégiques de l'Alliance - le Commandant suprême des forces alliées en Europe et le Commandant suprême allié de l'Atlantique - contribuent à l'identification des exigences de capacités en fonction de leurs besoins opérationnels et de leurs missions.

Le manque d'avions-citernes en Europe est susceptible de saper l'aptitude de l'OTAN à répondre aux crises

L'Union européenne ne dispose pas actuellement d'un Concept stratégique lui permettant de concrétiser la décision politique adoptée à Helsinki en 1999 et qui vise à développer des capacités militaires spécifiques. Il en résulte que les exigences en matière de capacités ont été identifiées par la simulation de scénarios génériques couvrant l'éventail complet des missions humanitaires et de sauvetage et des opérations de maintien de la paix et de gestion des crises (dites "tâches Petersberg") et les ont incorporées dans un "catalogue de forces". Les lacunes proviennent de la différence entre ces exigences et les diverses contributions nationales.

Les insuffisances en matière de ravitaillement en vol limitent gravement la capacité opérationnelle de l'Union européenne et il est difficile d'y remédier à court terme. Cela s'explique par le fait que les programmes normaux d'acquisition exigent de nombreuses années pour générer des résultats. Qui plus est, la transformation d'aéronefs de transport existants en avions-citernes prendrait, elle aussi, un temps considérable et elle s'avère coûteuse.

Les pays européens hésitent à investir dans des avions-citernes pour toute une série de raisons, dont l'une n'est autre que le coût. Les budgets de la défense sont soumis à des restrictions depuis la fin de la Guerre froide et en particulier depuis quelques années, car les pays cherchent à satisfaire les critères économiques - incluant la stricte limitation du recours aux emprunts d'Etat - imposés par la création de la monnaie unique européenne. Qui plus est, dans le cas de la plupart des petits pays, l'acquisition et l'exploitation d'avions-citernes au niveau national n'ont aucun sens du point de vue économique et militaire.

L'initiative espagnole

L'initiative espagnole vise à créer une flotte composée de dix à quinze avions-citernes multirôles et aéronefs de transport acquise au niveau multinational et exploitée conjointement. Toutes les options d'acquisition possibles - incluant le leasing, la location, l'achat et le financement privé - seront examinées. Les modalités de contribution, le partage des coûts, le type d'appareils, la conception de la force et les exigences opérationnelles feront l'objet de prochaines études. A l'heure actuelle cependant, l'Airbus 310, l'Airbus 330 et le Boeing 767 semblent, en principe, constituer les appareils les mieux adaptés.

A Prague, les neuf pays participants ont décidé de fonder une organisation de gestion appropriée pour acquérir les moyens et recruter la force multinationale nécessaires à l'exploitation des aéronefs. De la sorte, la flotte se présenterait sous la forme d'une capacité exploitée en commun. Essentiellement destinée à bénéficier à l'OTAN, elle serait également à la disposition de l'Union européenne. Cette capacité pourrait en outre être utilisée à des fins nationales sous certaines conditions à convenir. L'entreprise reste ouverte à d'autres pays, qui pourraient souhaiter se joindre à elle à un stade ultérieur, ainsi qu'aux contributions en nature.

Depuis le Sommet de Prague, le ministère espagnol de la Défense a constitué un Groupe d'intervention national pour faire progresser l'initiative. Ce Groupe a déjà contribué à la création d'une équipe multinationale chargée d'analyser les différentes options d'acquisition et de gestion. Il s'est réuni pour la première fois au cours de la dernière semaine de janvier, à Madrid. Cette initiative n'en est encore qu'à ses débuts et un long chemin reste à parcourir, mais elle bénéficie de l'aval politique des dirigeants de tous les pays impliqués. Les perspectives sont prometteuses. Si l'initiative se déroule comme prévu, elle apportera une considérable capacité supplémentaire à l'Union européenne, à l'OTAN et à différents pays. ■